DEPARTEMENT
DE L'ALLIER

ARRONDISSEMENT
DE VICHY

VICHYCOMMUNAUTÉ

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## *Séance du 16 novembre 2017*

*Nombre de Conseillers :*

*En exercice : 75*
*Présents : 63*
*Votants : 70 (dont 7 procurations)*

**N°6**

**OBJET :**

**CONTRAT D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE**

**2017-2021**

*Rendue exécutoire :*

*Transmise en Sous-Préfecture le :*

23 NOV. 2017

*Publiée ou notifiée le :*

23 NOV. 2017

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

**Présents :**

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA (à partir de la délibération n°10) – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER (jusqu'à la délibération n°20) - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – J. JOANNET - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – R. LOVATY – C. BERTIN (jusqu'à la délibération n°26) – A. CORNE (à partir de la délibération n°21) – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ (à partir de la délibération n°11) - P SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – M. GUYOT – J. BLETTERY- C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN – C. MALHURET (à partir de la délibération n°13) – E. VOITELLIER – MC. STEYER - M. JIMENEZ - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY (jusqu'à la délibération n°9) - M.J. CONTE – C. LEPRAT (jusqu'à la délibération n°20) – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :**

M. AG. CROUZIER à C. BERTIN (à partir de la délibération n°21), Vice-Président.

Mme et MM. A. CORNE à JS. LALOY (jusqu'à la délibération n°21) – JM. BOUREL à F. SEMONSUT – C. MALHURET à F. AGUILERA (jusqu'à la délibération n°12) – JJ. MARMOL à G. MAQUIN – YJ. BIGNON à S. FONTAINE – B. KADJAN à JL. GUITARD – C. POMMERAY à F. SKVOR (à partir de la délibération n°9), Conseillers Communautaires.

**Absents excusés** : Mme et MM. P. COLAS – F. BOFFETY – M. MERLE, Conseiller Communautaire.

**Secrétaire** : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de Vichy Communauté,

.../...

**Vu** le projet d'agglomération actualisé, approuvé par le conseil communautaire le 28 septembre 2017,

**Vu** la délibération n°26 du 30 mars 2017 de Vichy Communauté portant création d'un office intercommunal de tourisme, qui constitue un lieu clé de gouvernance touristique pour le territoire communautaire,

**Vu** l'avis favorable du bureau communautaire de Vichy Val d'Allier du 30 août 2016 validant le projet de développement de l'économie sportive sur le territoire communautaire,

**Vu** l'arrêté de la Préfecture de l'Allier n° 3188/2016 du 5 décembre 2016, portant fusion de la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier et de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise,

**Vu** la délibération n°2017-30-35 du Conseil départemental de l'Allier du 14 février 2017 validant à l'unanimité la dissolution du SMAT et la reprise de ses activités par Vichy Communauté,

**Vu** la délibération n°27 du 30 mars 2017 de Vichy Communauté actant la dissolution programmée du SMAT de la Montagne bourbonnaise et sa reprise par Vichy Communauté, prévue au 1er janvier 2018,

**Vu** le contrat cadre d'aménagement touristique adopté par délibération du 20 juin 2017 par le Conseil départemental de l'Allier, lequel s'engage à verser à l'agglomération, dans le cadre du contrat d'aménagement touristique de la Montagne bourbonnaise, 877 685 € d'aides directes à l'investissement sur la période 2017-2021,

**Vu** la délibération n°4 du 29 juin 2017 du bureau communautaire de Vichy Communauté, approuvant la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt du Conseil Régional Auvergne – Rhône Alpes pour les territoires d'excellence de pleine nature,

**Considérant** que le territoire de la montagne bourbonnaise dispose d'un fort potentiel quantitatif d'activités sportives et touristiques, ainsi que d'une véritable notoriété liée aux sports et loisirs de nature,

**Considérant** que les projets d'actions prévues dans le contrat d'aménagement touristique pour la montagne bourbonnaise sont liés aux activités de pleine nature, et ont vocation à être cofinancés pour la plupart par la Région Auvergne - Rhône Alpes, ce qui pourra en faciliter la concrétisation rapide,

**Considérant** le dossier annexé à la présente délibération et présentant la stratégie de développement, le plan d'actions et le budget prévisionnels du contrat d'aménagement touristique,

**Considérant** le contrat d'aménagement touristique, également annexée à la présente délibération,

**Considérant** l'avis favorable du bureau communautaire du 20 octobre 2017 sur ce contrat,

**Propose** au Conseil Communautaire :

- d'approuver la stratégie, le plan d'actions et son plan de financement prévisionnel, présentés dans le dossier joint en annexe,

- de confirmer l'engagement de Vichy Communauté à porter le projet de développement sur les activités de pleine nature dans le cadre, notamment, de la reprise des activités préalablement exercées par le SMAT de la montagne bourbonnaise,
- de solliciter l'accompagnement financier correspondant au plan de financement inclus dans le dossier,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le contrat d'aménagement touristique avec le Conseil Départemental de l'Allier.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de Vichy Communauté au fur et à mesure de l'avancée des projets, par délibération du conseil communautaire,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette candidature et aux projets s'y rapportant.
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération de Vichy Communauté, le 16 novembre 2017.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

# Contrat d'aménagement touristique

## Département de l'Allier / Vichy Communauté
## 2017 / 2021

ENTRE

Le **Département de l'Allier**, représenté par son président M. Claude RIBOULET, dûment autorisé par délibération du Conseil départemental en date du .....décembre 2017, d'une part,

et

**Vichy Communauté**, représentée par son président M. Frédéric AGUILERA, dûment autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du ....., d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

*PREAMBULE*

Le Département de l'Allier est membre délibérant de plusieurs Syndicats Mixtes d'Aménagement Touristique (SMAT) qui ont pour objet l'étude, la réalisation, la gestion et l'entretien d'équipements touristiques.

Dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), les périmètres de plusieurs intercommunalités ont évolué au 1er janvier 2017 et certains SMAT ont un périmètre territorial identique au nouvel EPCI.

Cette évolution constitue une opportunité pour les élus du territoire de rationnaliser la compétence tourisme avec une intégration des compétences du SMAT au sein de la nouvelle communauté et ainsi faire le lien avec la promotion du tourisme, désormais assurée par les intercommunalités qui pourront mettre en avant les équipements touristiques repris.

Elle répond également aux préconisations du rapport de la Cour des Comptes de juin 2016 sur les syndicats intercommunaux qui recommande pour l'Allier l'engagement d'une réflexion sur les SMAT à l'occasion de l'élargissement des périmètres des EPCI.

De son côté, le Département souhaite poursuivre son rôle d'accompagnement des collectivités en investissement à travers une enveloppe spécifique proposée à l'EPCI pour financer entre autres la requalification des équipements repris, en lien avec les orientations

DOCUMENT DE TRAVAIL

du territoire et du Département et ainsi assurer la continuité des équipements initiés dans le cadre du SMAT.

Un partenariat sous forme d'un contrat cadre d'aménagement touristique entre le Département et l'intercommunalité intégrant les compétences du SMAT suite à sa dissolution est proposé pour une période de quatre ans à compter de la date de signature du contrat. Ce contrat sera adaptable à chaque territoire en fonction des spécificités de chacun des syndicats.

Ce contrat est doté d'une enveloppe minimale équivalente au montant de la dotation départementale attribuée au SMAT en 2015 multipliée par 5. Il est précisé que le montant de cette enveloppe tiendra compte également de la répartition de l'actif et du passif à l'issue de la dissolution du SMAT, ainsi que d'éventuels réajustements budgétaires sollicités par le SMAT auprès du Département avant sa dissolution.

DOCUMENT DE TRAVAIL

## *ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT*

Le présent contrat formalise l'engagement du Département à soutenir financièrement les projets touristiques repris par l'intercommunalité suite à la dissolution du SMAT, sous maîtrise d'ouvrage publique.

Il vient en complément des contrats de territoires 2017/2020 à intervenir entre le Département et les intercommunalités de l'Allier pour les accompagner dans leurs projets structurants, ainsi que des dispositifs relatifs aux activités de pleine nature.

Les projets mentionnés au contrat doivent répondre aux enjeux majeurs identifiés par le territoire et s'inscrire dans les axes de développement souhaités par le Département et l'intercommunalité.

## *ARTICLE 2 : AXES DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE DEPARTEMENTALE*

### *CONTEXTE*

Le tourisme dans l'Allier participe à l'économie départementale avec 305 M€ de dépenses touristiques, 6,8 millions de nuitées (50ème département français) et 4 500 emplois salariés. Mais il a également un rôle essentiel d'aménagement du territoire dans un objectif de développement et d'attractivité touristiques.

Les points forts de notre offre touristique sont les suivants (sources : observatoire départemental du tourisme chiffres 2016) :

. 2 pôles et 4 sites touristiques phares

- Vichy : pôle thermal & bien être, d'affaires et de sport avec près de 40 % des lits hôteliers du département
- Moulins : pôle patrimonial autour du label Ville d'Art et d'Histoire et ses visites guidées, le Centre National des Costumes de Scène, les musées départementaux Anne de Beaujeu/maison Mantin et de l'Illustration jeunesse, le musée de la Visitation, le triptyque de Moulins qui totalisent près de 142 000 visiteurs
- Le parc animalier et de loisirs LE PAL à Saint-Pourçain-sur-Besbre, 1er parc de loisirs en Auvergne Rhône Alpes avec 591 000 visiteurs
- Centre National du Costume de Scène à Moulins, musée national (72 000 visiteurs)
- PALEOPOLIS à Gannat (23 000 visiteurs)
- MUPOP (musée des musiques populaires) à Montluçon (21 000 visiteurs)

. **Villes d'eaux, thermalisme et remise en forme** : Bourbon l'Archambault, Néris-les-Bains et Vichy, marque internationale

. **Une offre d'hébergement qualitative** avec une hôtellerie 3* et 4* bien représentée (51 % des nuitées) et des chambres d'hôtes labellisées positionnées sur des prestations haut de gamme (94 % 3 épis/3 clés et plus)

. **Tourisme d'affaires** avec 2 pôles urbains adhérant au réseau régional des villes de tourisme d'affaires : Vichy et Montluçon

. **Une nature préservée, propice aux activités douces de pleine nature**

- Pratiques sportives douces avec plus de 6 000 km de sentiers balisés pour la randonnée pédestre, 1 400 km de parcours vélo route, 3 voies vertes, 1 300 km de linéaire de pêche
- Diversité paysagère (bocage, forêt de Tronçais, vallée de la Sioule, montagne bourbonnaise) et environnement naturel de qualité et préservé (réserve naturelle du val d'Allier, zones Natura 2000, 650 ha de vignobles AOC)

. **Un patrimoine historique marqué par l'histoire des Bourbons**

*LA POLITIQUE TOURISTIQUE DEPARTEMENTALE*

La politique touristique départementale est construite autour de trois enjeux issus du Schéma Départemental de développement du tourisme et des loisirs de l'Allier :

- **Enjeu de structuration et de différenciation par l'offre**

La poursuite de la **qualification de l'offre touristique** (hébergements, sites, activités, loisirs) constitue un enjeu majeur. Pour faire face à un marché très concurrentiel, le travail de structuration et de valorisation de certaines filières que sont le cyclotourisme, la randonnée pédestre, la pêche doit se poursuivre afin de donner à l'Allier un axe de différenciation par rapport à d'autres territoires, en lien avec le développement de l'hébergement, composante essentielle de l'offre touristique.

- **Enjeu de marché et de différenciation par la demande**

La nécessité **d'adapter en permanence l'offre à la demande** passe par une connaissance affinée des clientèles et une démarche marketing forte. Il est nécessaire d'être très réactif face aux évolutions du marché : personnalisation de l'offre, nouveaux modes de consommation, réactivité de l'information et de la mise en marché (organisation de l'offre,

DOCUMENT DE TRAVAIL

promotion des ventes et commercialisation), bouleversements d'Internet ... La promotion et la mise en marché confiées au CDT et faites par l'ensemble des partenaires institutionnels et privés doivent se réaliser en partenariat afin d'augmenter la visibilité et la force de frappe vis-à-vis de la clientèle.

- **Enjeu d'organisation**

Suite à la loi NOTRe, le tourisme est resté une compétence partagée qui est mise en œuvre par différents acteurs, à différents niveaux et sur des champs d'interventions variés : accueil, promotion, vente ... La **coordination, la concertation des partenaires et la mise en cohérence des politiques et actions touristiques** sont indispensables à la réussite d'une stratégie de développement commune.

Ces enjeux font l'objet d'un travail partenarial :

- Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes avec qui une convention de partenariat 2017/2020 a été signée pour travailler en complémentarité autour de thématiques d'excellence qui constituent le cadre d'intervention régional (tourisme itinérant et grandes randonnées, thermalisme et santé, pleine nature, gastronomie et œnotourisme), de priorités transversales que sont l'hébergement touristique et les grands projets, et de destinations à forte notoriété européenne et internationale (Auvergne, Savoie Mont Blanc, Vercors, Lyon, Ardèche, Beaujolais, Drôme provençale ...),
- Comité Départemental du Tourisme qui prépare et met en œuvre la politique touristique et qui met notamment en avant les filières cyclotourisme et randonnées pédestres qui sont travaillées avec les démarches de développement portées par le Conseil Départemental,
- Conseil Départemental qui pilote un certain nombre de politiques en lien avec la pleine nature : vélo-routes voies vertes, plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI), plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR), espaces naturels sensibles (ENS).

Le développement et la valorisation des sports et activités de pleine nature dans une approche touristique font partie des orientations du projet départemental.

Le contrat d'aménagement touristique a pour objectif de favoriser la complémentarité tourisme et activités de pleine nature à partir des équipements repris par l'intercommunalité et leur intégration dans les projets du territoire, en conformité avec les orientations du Schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs de l'Allier.

Les deux signataires traduisent une vision commune et partagée du tourisme et des activités de pleine nature qui sera synthétisée dans les fiches projets.

## *ARTICLE 3 : AXES DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE*

Vichy Communauté, issue de la fusion intervenue au 1er janvier 2017 entre Vichy Val d'Allier et la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise, est désormais composée de 38 communes et 83 000 habitants.

Cette restructuration s'accompagne d'une rationalisation des structures intercommunales notamment avec la dissolution du SMAT et la création d'un office de tourisme communautaire en 2018 qui assurera la promotion et la commercialisation de ce territoire.

Le contrat d'aménagement touristique ayant pour objectif d'accompagner des actions concourant à la fois au développement du tourisme et des activités de pleine nature, la complémentarité entre l'offre existante sur le bassin de Vichy destinée au grand public, mais également autour du tourisme sportif, a été recherchée avec le territoire de la montagne bourbonnaise.

En effet, ce secteur géographique est déjà identifié comme proposant de nombreuses activités de pleine nature sur lequel des investissements ont été réalisés dans le cadre de la démarche régionale auvergnate de station de pleine nature, mais qui nécessitent d'être confortés. Les différentes politiques portées à la fois par la Région, notamment au titre de la thématique d'excellence sur la pleine nature, et le Département doivent permettre d'accélérer le développement touristique et sportif de l'ensemble du territoire.

Les principales actions prévues au contrat d'aménagement touristique prennent appui sur trois sites principaux, dont deux qui étaient propriété du SMAT, et qui permettront de conforter la lisibilité de la destination et son positionnement : la Loge des Gardes à Laprugne, le plan d'eau de Saint-Clément et le site du Puy de Montoncel à Lavoine ; trois actions transversales viennent en complément.

DOCUMENT DE TRAVAIL

*ARTICLE 4 : DURÉE*

Le présent contrat d'aménagement touristique a une durée de quatre années à compter de la date de sa signature, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

*ARTICLE 5 : CONTENU DU CONTRAT*

Les projets qui s'inscrivent dans le contrat d'aménagement touristique seront validés par la commission permanente du Conseil Départemental.

Chaque projet fera l'objet d'une fiche détaillée selon le modèle joint.

Chaque partie s'engage à respecter, pour ce qui la concerne, les conditions définies dans le présent contrat.

*ARTICLE 6 : ENGAGEMENT FINANCIER DU DEPARTEMENT*

Le budget réservé par le Département pour Vichy Communauté au titre du contrat d'aménagement touristique s'élève à **877 685 €.**

L'enveloppe a été calculée comme suit :

- Dotation départementale 2015 au SMAT (181 937 € x 5) = 909 685 €
- Déduction de 32 000 € correspondant à une dotation complémentaire sollicitée au titre de 2017

Le soutien financier du Département aux projets du territoire s'inscrit dans les orientations du Schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs de l'Allier et devra respecter les règles suivantes :

- Maîtrise d'ouvrage publique.
- Financement uniquement de dépenses d'investissement ; les dépenses de fonctionnement pourront être prises en compte au titre des contrats de territoires.
- Le montant de la subvention départementale est individualisé par action et ne peut être transféré vers une autre action sauf par avenant.
- En cas d'augmentation du coût du projet, le montant de l'aide départementale affectée à celui-ci ne fera pas l'objet d'une revalorisation. En cas de diminution du coût du projet, le montant de l'aide départementale affectée à celui-ci fera l'objet d'une diminution au prorata.
- Sauf mention expresse, le principe de non cumul d'aides départementales pour une même opération s'applique. Aussi, une action inscrite au contrat ne peut bénéficier d'une autre aide du Département.
- Le taux moyen de participation du Département par projet est de l'ordre de 50 %, avec un maximum de 80 %.
- La participation minimale du maître d'ouvrage est fixée à 20% des financements apportés par les personnes publiques, sous réserve des dispositions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales. Sont considérées comme constituant des aides publiques directes toutes les contributions reçues de l'Union européenne, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, voire de certains organismes parapublics. Le montant de la subvention départementale pourra être éventuellement réduit à due concurrence pour respecter cette règle.

Les engagements pris par le Département et l'intercommunalité restent subordonnés à l'ouverture des moyens financiers suffisants dans le cadre de leurs budgets annuels respectifs.

DOCUMENT DE TRAVAIL

### *ARTICLE 7 : INSTRUCTION DES PROJETS*

Les projets présentés s'inscrivent dans une approche globale de développement du territoire en lien avec toutes les activités qui concourent à l'attractivité touristique.

Les études préalables à la réalisation d'un projet d'équipement et les études administratives imposées par les textes sont considérées comme des projets d'investissement.

Procédure :

- Signature du contrat

L'intercommunalité transmet au Département une délibération actant sa volonté de contractualiser avec le Département. Sur la base de cette délibération, la commission permanente du Conseil Départemental valide le contrat à intervenir entre le Département et l'intercommunalité, autorise le Président à le signer et acte le montant de l'enveloppe financière allouée par le Département.

Cette enveloppe prend en compte les éventuels réajustements budgétaires sollicités par le SMAT avant la signature du contrat.

- Projets d'investissement

Les projets d'investissement élaborés en concertation avec le Département seront présentés sous forme de fiches projets. Une délibération de l'intercommunalité actera les projets à inscrire au contrat et ils seront validés par la commission permanente du Conseil Départemental.

- Engagement des projets

Les projets présentés par la collectivité font l'objet d'une délibération de la commission permanente du Conseil Départemental afin de permettre l'engagement des crédits correspondants.

Dans tous les cas, la subvention attribuée ne peut dépasser l'enveloppe globale prévue au contrat cadre.

Les projets devront être engagés par la commission permanente du Conseil Départemental avant le 31 décembre 2020 sur la base du dépôt d'un dossier complet comprenant :

- la délibération de la collectivité adoptant les projets, leur montage financier, et demandant le concours financier du Département,
- un dossier technique (niveau APS),
- une copie de la notification d'engagement du marché auprès des entreprises,
- les informations suivantes : coût du projet, plan de financement, échéancier de réalisation, modalités de publicité.

Les opérations non engagées au 31 décembre 2020 seront caduques, ainsi que les crédits qui y sont affectés.

- Réalisation des travaux

La collectivité dispose d'un délai de 2 ans pour réaliser les travaux financés par le Département. A défaut, la décision d'octroi de la subvention sera annulée et la subvention caduque sauf cas particuliers où le retard ne lui incombe pas directement.

La liste des projets inscrits au contrat pourra être modifiée à la marge par avenant sans que toutefois ces modifications ne bouleversent substantiellement la teneur du contrat. Ces

DOCUMENT DE TRAVAIL

modifications devront être apportées avant le 31 décembre 2020. A l'issue de cette date, les crédits engagés sur une action qui n'aura pas été réalisée seront caducs.

Le redéploiement des crédits départementaux au sein des projets contractualisés restera possible. Toutefois, le Département ne prendra pas en compte un dossier non conforme au projet initialement présenté et retenu dans le contrat ou ne respectant pas les différentes réglementations en vigueur et s'imposant à lui.

### *ARTICLE 8 : VERSEMENT DES SUBVENTIONS*

L'aide financière allouée par le Département sera versée au vu des pièces justificatives nécessaires au paiement :

- récapitulatif des mandats avec montants en HT certifié par le payeur public ou le commissaire aux comptes,
- copie des factures correspondant aux mandats du récapitulatif,
- justificatif des réalisations attestant d'une publicité sur le financement départemental,
- bilan descriptif de l'opération,
- plan de financement définitif certifié par le maître d'ouvrage,
- certificat d'achèvement des travaux.

Les modalités de versement des subventions sont celles figurant au règlement d'attribution des subventions d'investissements du Département.

### *ARTICLE 9 : GESTION ET SUIVI DU CONTRAT*

La collectivité veillera à associer le Département au déroulement des opérations. Durant toute la durée du programme, le Département se réserve le droit de procéder à des vérifications relatives à la réalisation des projets lors des demandes de paiement de subvention.

Il devra également être tenu informé de toutes les difficultés susceptibles d'impliquer l'arrêt du programme ou un retard dans sa réalisation.

Les équipements financés devront être maintenus dans le patrimoine du maître d'ouvrage à l'issue de l'achèvement des travaux pour une période qui ne peut être inférieure à 5 ans. Dans le cas contraire, il sera demandé le reversement de la participation du Département prorata temporis.

### *ARTICLE 10 : PUBLICITE ET COMMUNICATION*

Le bénéficiaire d'un subventionnement départemental a l'obligation de faire référence à la participation financière apportée par le Département.

DOCUMENT DE TRAVAIL

En matière d'investissement, en complément des mesures de publicité prévues au règlement départemental, pour toute opération significative s'ajoute l'obligation de justifier d'une publicité proportionnelle à l'octroi de l'aide, à savoir apposition d'un panneau pérenne comportant le logo du Département (demander le fichier au service instructeur ou Direction de la Communication) et la mention *« le Département a financé cet équipement »*. Le versement du solde de subvention sera conditionné à la fourniture de ce justificatif.

Pour les équipements ayant bénéficié de financements européens, les obligations publicitaires devront respecter les mesures prévues à la convention attributive de ce fonds.

*ARTICLE 11 : MODIFICATIONS ET RESILIATION DU CONTRAT*

La modification des présentes clauses contractuelles générales nécessitera l'accord de l'ensemble des parties signataires, formalisée par un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à en remettre en cause les objectifs généraux et à majorer l'économie générale du contrat.

La résiliation unilatérale du présent contrat est toujours possible pour tout motif d'intérêt général. Hormis le cas de force majeure, l'inobservation d'une des clauses du présent contrat par un signataire entraînera la résiliation pure et simple de celui-ci à son égard, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure par lettre simple, aucune mesure appropriée n'aura été prise pour y remédier.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de ses subventions, voire demander le remboursement des sommes qui auront déjà été versées.

Dans le cas où un des signataires souhaiterait se retirer du contrat, la dénonciation devra se faire par lettre simple adressée à tous les signataires et interviendra trois mois après réception de cette lettre.

*ARTICLE 12 : LITIGES*

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, après épuisement des voies amiables limitées à une durée maximum de trois mois, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand.

*ARTICLE 13 : EXECUTION DU CONTRAT*

M. le Président du Conseil départemental, M. le Président de Vichy Communauté et Mme le Payeur Départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent contrat.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Fait à Moulins, le

Pour le Département de l'Allier

Claude RIBOULET
Président du Conseil départemental

Fait à Vichy, le

Pour Vichy Communauté

Frédéric AGUILERA
Président de Vichy Communauté

DOCUMENT DE TRAVAIL

## *Modèle de fiche projet*

| IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION | LOCALISATION |
|---|---|
| | |
| **DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION** | **MAITRISE D'OUVRAGE** |
| | |
| **OBJECTIFS** | **CALENDRIER DE RÉALISATION** |
| | |
| **BUDGET PREVISIONNEL** | |
| | |

| PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT | | |
|---|---|---|
| | Montant sollicité | % |
| Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...) | | |
| État (DETR, FSIL, CPER,...) | | |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | | |
| Département Allier | | |
| Autre(s): | | |
| Sous-total aides | | |
| Intercommunalité | | |
| TOTAL | | |

DOCUMENT DE TRAVAIL

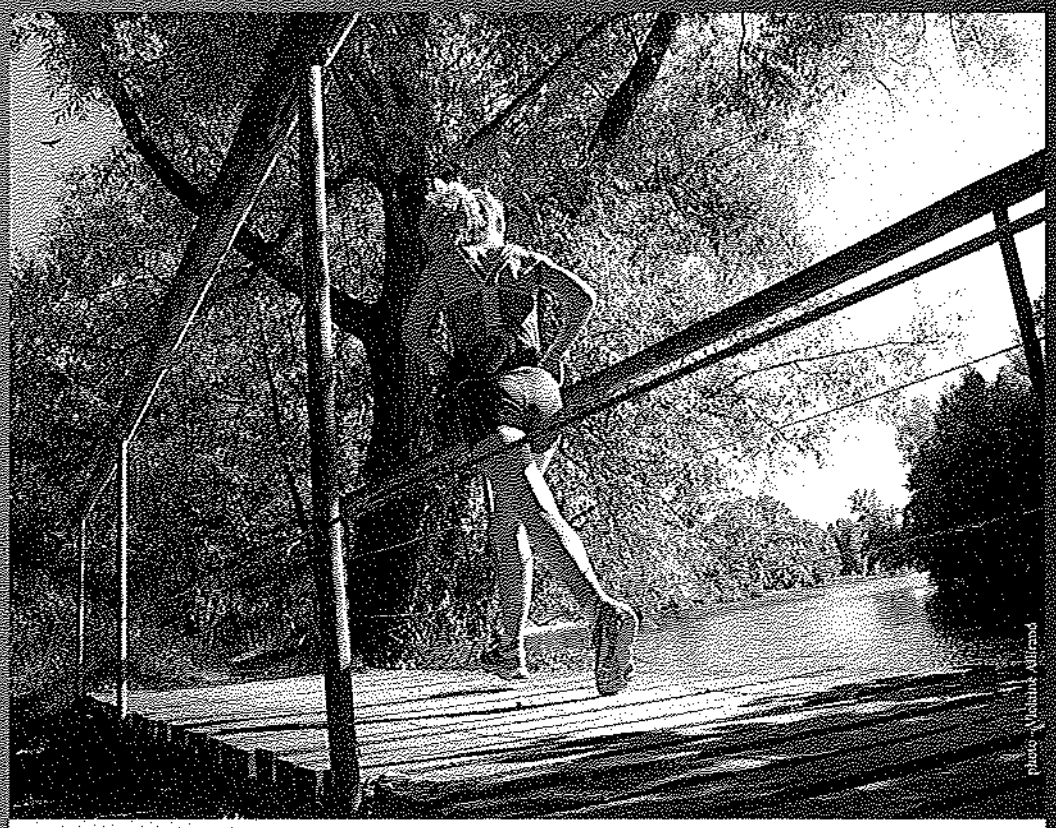


# CONTRAT D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

## VICHY COMMUNAUTÉ

Octobre 2017

9 Place Charles-de-Gaulle
CS 92956 - 03209 Vichy Cedex
Tél : 04 70 96 57 00 - Fax : 04 70 96 57 10
accueil@vichy-communaute.fr
www.vichy-communaute.fr

VICHYCOMMUNAUTÉ

# Table des matières

1- Territoire et pilotage de la programmation ..... 3
a. Un projet piloté par la communauté d'agglomération de Vichy Communauté ..... 3
b. Une programmation liée à la dissolution du SMAT de la montagne bourbonnaise ..... 4
2- Diagnostic du territoire ..... 5
a. Présentation générale de la montagne bourbonnaise ..... 5
b. L'offre d'activités de pleine nature et leurs enjeux ..... 7
ii. La pêche ..... 8
iii. Les activités nautiques ..... 8
iv. L'escalade ..... 9
v. La course d'orientation ..... 10
vi. Les sports aériens ..... 10
vii. Les autres activités ..... 11
c. L'offre d'hébergement et de restauration ..... 12
d. Les évènements sportifs vecteurs de notoriété ..... 13
e. Structuration des professionnels des activités de pleine nature ..... 14
3- Stratégie de développement ..... 15
a. Développer les 3 sites phares d'activités de pleine nature pour conforter la lisibilité de la destination et son positionnement ..... 15
i. la Loge des Gardes à Laprugne ..... 15
ii. le plan d'eau de St-Clément ..... 17
iii. le site du Puy de Montoncel à Lavoine ..... 18
b. Améliorer l'attractivité de l'offre de randonnée sous toutes ses formes ..... 20
c. Développer l'offre de sites d'escalade ..... 21
d. Accroître la notoriété de la destination ..... 22
i. Par une signalétique touristique et directionnelle de qualité ..... 22
ii. Par l'adaptation des bureaux d'information touristique ..... 22
e. Etudier l'opportunité de moderniser l'ensemble sportif autour du camping municipal du Mayet de Montagne ..... 22
4- Plan d'actions prévisionnel ..... 24
a. Une gouvernance rénovée et professionnalisée ..... 24
i. Un maitre d'ouvrage unique : la communauté d'agglomération ..... 24
ii. Un pilotage technique garantissant une animation régulière ..... 24
b. Un plan d'actions sur 3 ans ..... 25

## 1- Territoire et pilotage de la programmation

### a. Un projet piloté par la communauté d'agglomération de Vichy Communauté

Vichy Communauté résulte de la fusion au 1er janvier 2017, de la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier et de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise. La rationalisation des structures intercommunales sur le territoire va se poursuivre avec la disparition du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique de la Montagne Bourbonnaise, dont les missions et le patrimoine vont être repris par la communauté d'agglomération d'ici la fin de l'année 2017.

| VVA | CCMB |
|---|---|
| 23 communes | 15 communes |
| **= 38 communes** | |
| Abrest – Bellerive-sur-Allier – Billy – Bost – Brugheas – Busset – Charmeil – Cognat-Lyonne – Creuzier-le Neuf – Creuzier-le-Vieux – Cusset – Espinasse-Vozelle – Hauterive – Le Vernet – Magnet – Mariol – Saint-Germain-des-Fossés – Saint-Rémy-en-Rollat – Saint-Yorre – Serbannes – Seuillet – Vendat – Vichy | Arfeuilles – Arronnes – Châtel-Montagne – Châtelus – Ferrières-sur-Sichon – La Chabanne – La Chapelle – La Guillermie – Laprugne – Lavoine – Le Mayet-de-Montagne – Molles – Nizerolles – Saint-Clément – Saint-Nicolas-des-Biefs |
| 76 955 habitants (chiffres INSEE 2013) | 6 464 habitants (chiffres INSEE 2013) |
| **= 83 419 habitants** | |

Il convient d'ajouter que cette restructuration intercommunale s'accompagne d'une démarche qui vise à constituer un office de tourisme communautaire en 2018. Cette entité aura un rôle majeur à jouer pour la promotion et la commercialisation des activités de pleine nature en général.

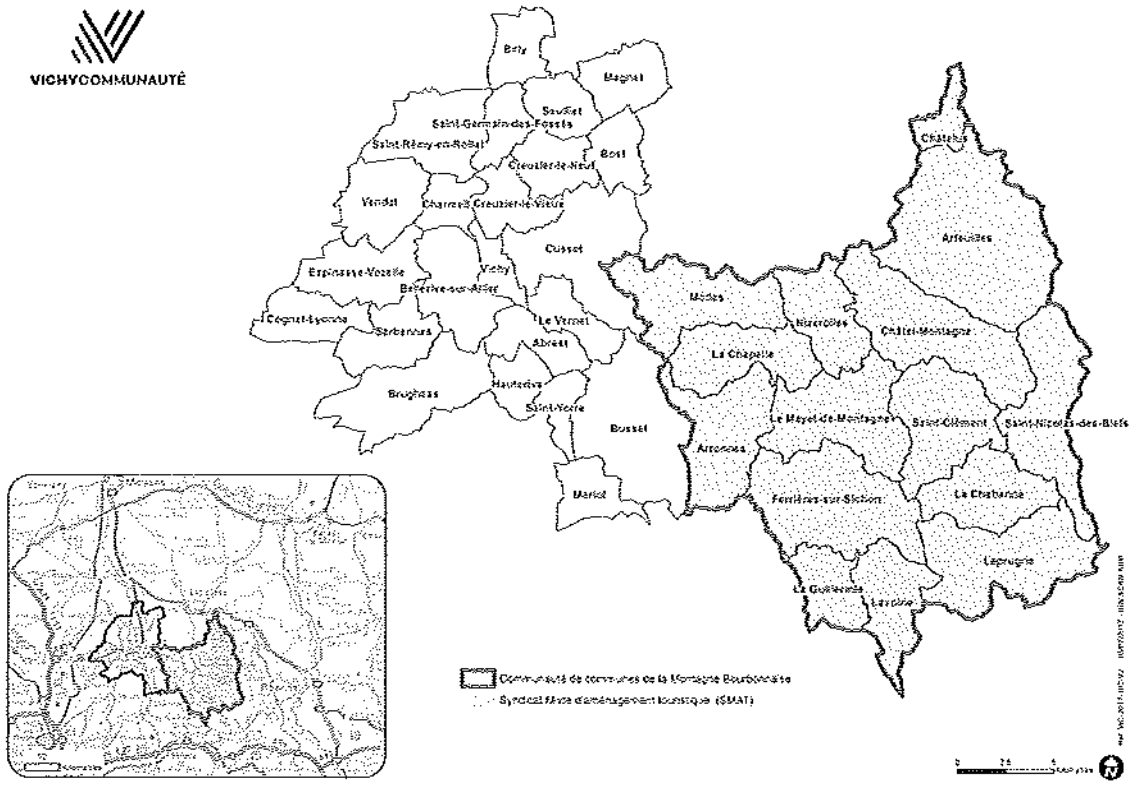


### b. Une programmation liée à la dissolution du SMAT de la montagne bourbonnaise

Le Conseil Départemental de l'Allier a souhaité accompagner la disparition du SMAT de la montagne bourbonnaise par la conclusion d'un contrat d'aménagement touristique avec Vichy Communauté, qui va, au 1er janvier 2018, reprendre l'actif et le passif du SMAT et se substituer à lui pour la poursuite de ses missions. La montagne bourbonnaise est d'ores et déjà identifiée comme une destination offrant de nombreuses activités de pleine nature. En effet, le territoire de la montagne bourbonnaise a été labellisé par le conseil régional d'Auvergne « station de pleine nature » en 2014. Cette labellisation a ouvert la possibilité d'accéder à des financements sur plusieurs investissements, mais tout le programme prévisionnel n'a pas été mis en œuvre. Ultérieurement, une candidature à l'appel « Pôle pleine nature Massif central » a été déposé par une association mais n'a pas été retenue.

Pour autant, son potentiel est insuffisamment exploité, l'offre doit être améliorée en quantité et en qualité. Le présent dossier s'inscrit donc dans la continuité de plusieurs démarches antérieures, et bénéficie de divers éléments favorables qui vont permettre une véritable accélération du développement touristique et sportif de ce territoire :

- Une simplification institutionnelle qui permettra de concentrer les moyens humains et financiers sur les projets prévus dans le dossier
- Une capacité d'investissement et de portage par l'agglomération qui rend les projets structurants réellement crédibles et réalisables dans des délais réduits

- Une mobilisation des acteurs locaux engagée dans le conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme intercommunal et demain au sein de l'office de tourisme communautaire
- Une complémentarité des dispositifs entre le Contrat d'Aménagement Touristique du Conseil Départemental de l'Allier et l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région, conduisant à des plans de financements intéressants et donc facilitant la mise en œuvre effective des projets.

## 2- Diagnostic du territoire

### a. Présentation générale de la montagne bourbonnaise

La montagne bourbonnaise est un territoire de moyenne montagne, à dominante rurale et agricole. Il est marqué par une population qui diminue et qui vieillit, comme de nombreux territoires ruraux du massif central.

Situé à la limite sud est du département de l'Allier, le territoire borde la Loire, la Saône et Loire et le Puy de Dôme. Il est soumis principalement à l'influence du bassin vichyssois et du bassin roannais et en constitue une destination de loisirs naturelle.

Le territoire de la montagne bourbonnaise est principalement polarisé sur la commune du Mayet de Montagne, qui a longtemps été le chef-lieu du canton. C'est sur cette commune que se concentrent la plupart des services à la population. Mais la relative accessibilité des aires urbaines de Vichy et Roanne à partir de certaines communes, en fait des pôles de services d'autant plus concurrents du Mayet de Montagne, que des services disparaissent.

Dans ce contexte, la fusion entre la communauté de communes de la Montagne bourbonnaise et la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier constitue le moyen d'avoir une vision plus globale de l'aménagement du territoire. C'est dans ce cadre que le positionnement de la montagne bourbonnaise comme lieu de prédilection pour la pratique des activités de pleine nature s'inscrit et justifie une ambition forte de développement local sur ces activités.

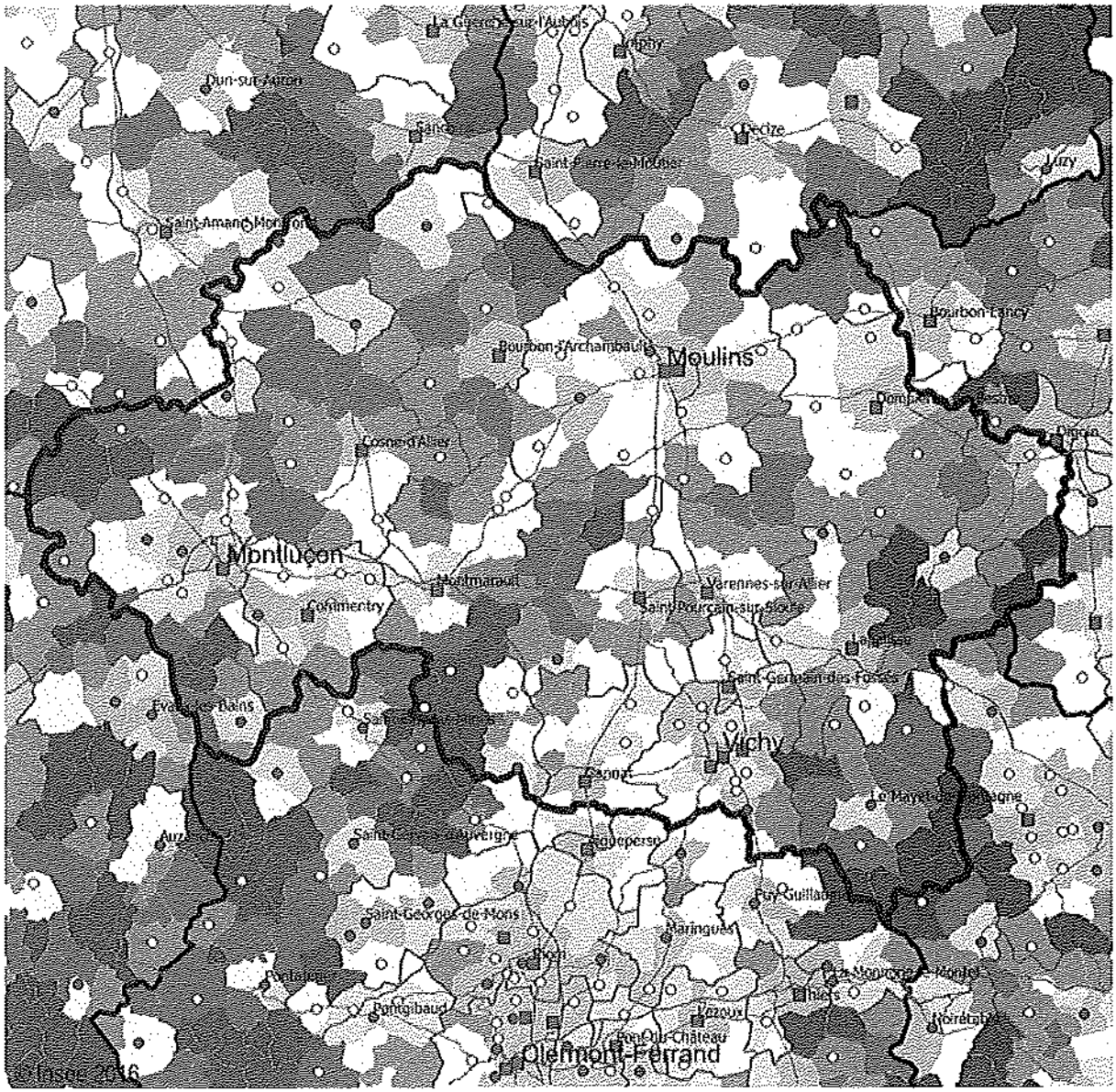


## Panier de la vie courante

Nombre d'équipements du panier présents sur la commune

- de 20 à 22
- de 15 à 19
- de 7 à 14

Réseau routier principal

Département

Bassins de vie

Éloignement des communes au panier d'équipements (en minutes)

- 11,7
- 10,6
- 8,8
- 7,0
- 5,4

### b. L'offre d'activités de pleine nature et leurs enjeux

Les principales activités de pleine nature présentes sur le territoire de la montagne bourbonnaise sont présentées ci-après à travers une série de cartes élaborées par les services du Département de l'Allier, dans le cadre de leur projet « Allier pleine nature ». Ces cartes sont réalisées à l'échelle de Vichy Communauté. Les commentaires qui sont faits pour chaque type d'activité se concentrent quant à eux sur la partie montagne bourbonnaise, et mettent en évidence les principaux enjeux propres à chaque activité.

#### i. La randonnée

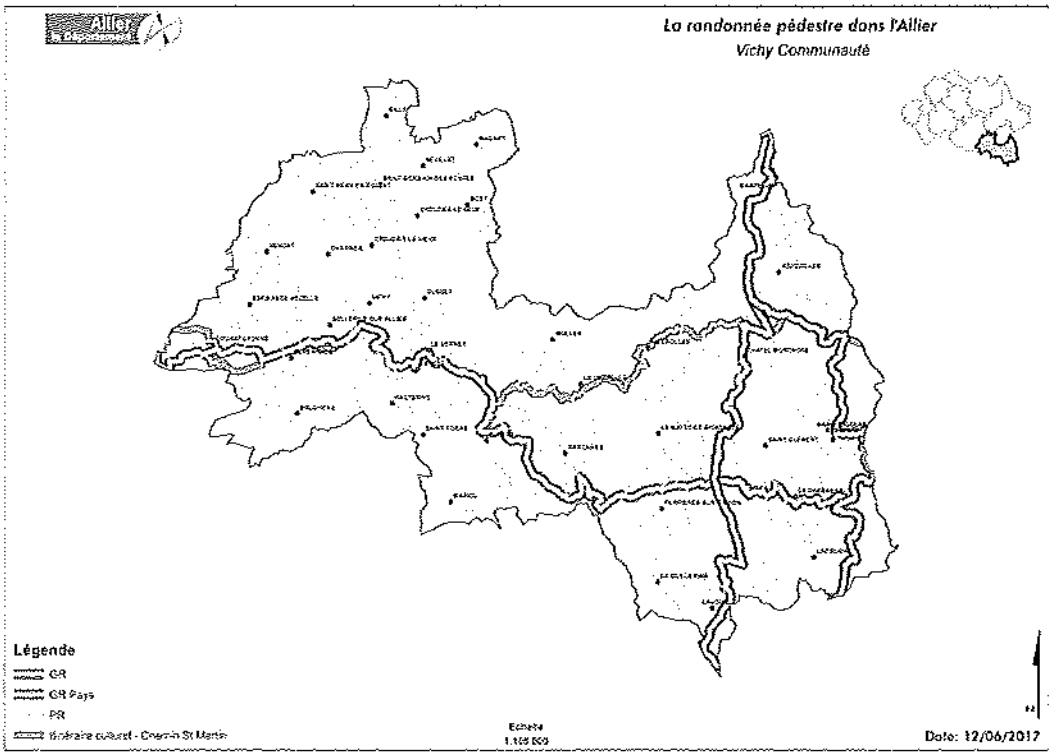


La carte ci-dessus montre l'offre existante en matière de randonnée pédestre. Elle se structure autour de nombreux chemins de petites randonnées (environ 1000 km sur la montagne bourbonnaise et 500 km sur l'ex territoire de VVA) et plusieurs itinéraires de grande randonnée. Il convient aussi de mentionner l'existence d'un itinéraire culturel de niveau européen : la via Sancti Martini.

L'enjeu en matière de randonnée consistera à généraliser l'inscription des chemins au PDIPR et au PDESI, mais également à sélectionner l'offre plus qualitative afin de pouvoir en assurer une maintenance de qualité dans la durée.

En outre, la valorisation des chemins par une signalisation actualisée et homogénéisée, ainsi que sur des supports numériques, fait partie des priorités du territoire.

### ii. La pêche

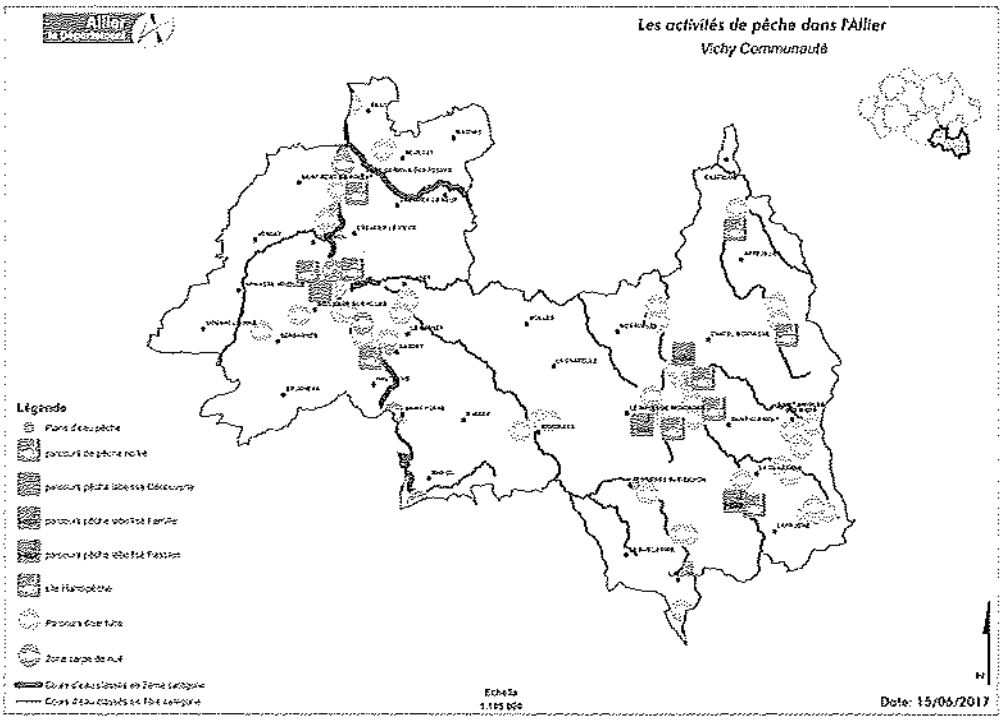


L'offre en matière de pêche est bien structurée et diffuse sur le territoire de la montagne bourbonnaise, en lien bien évidemment avec son réseau hydrographique. Les enjeux en la matière relèvent principalement de la mise en marché de l'offre et de la fédération des acteurs autour de projets communs.

### iii. Les activités nautiques

La carte suivante met en évidence la concentration de l'offre sur l'axe Allier, ainsi qu'un lieu unique en montagne bourbonnaise : le plan d'eau de Saint Clément. Ce plan d'eau a fait l'objet de nombreux aménagements, notamment dans le cadre de la labellisation « station de pleine nature » par la Région Auvergne. Pour autant, son potentiel apparaît encore sous exploité, ce qui conduit à un ensemble de projets importants dans le cadre du présent dossier de candidature.

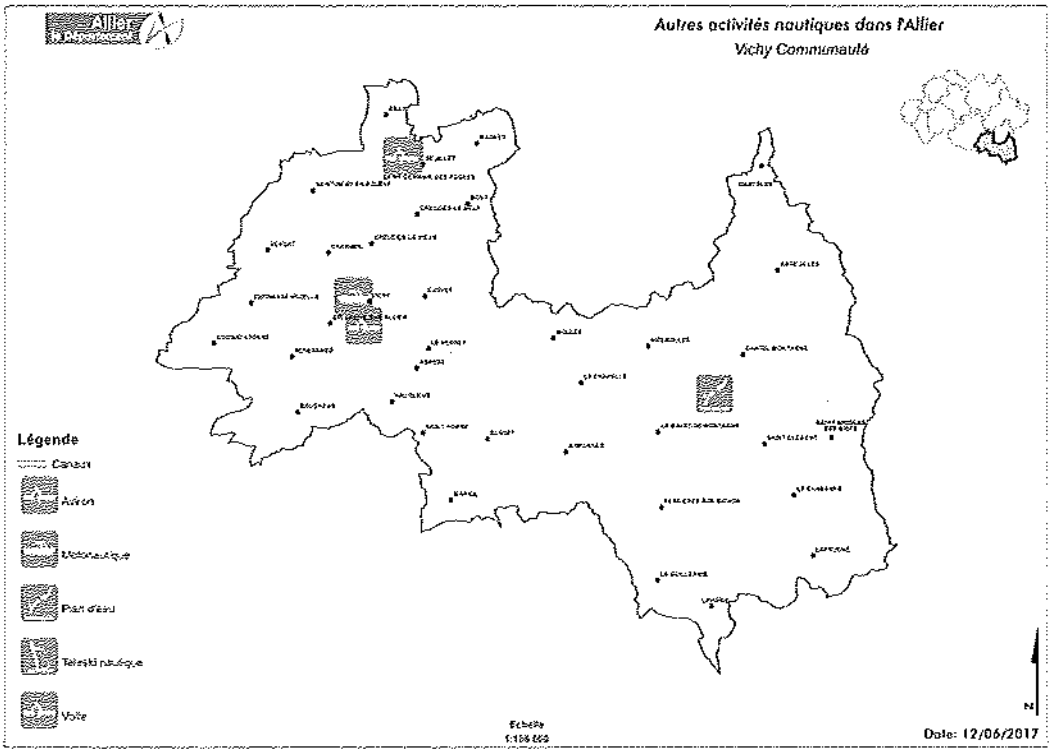


## iv. L'escalade

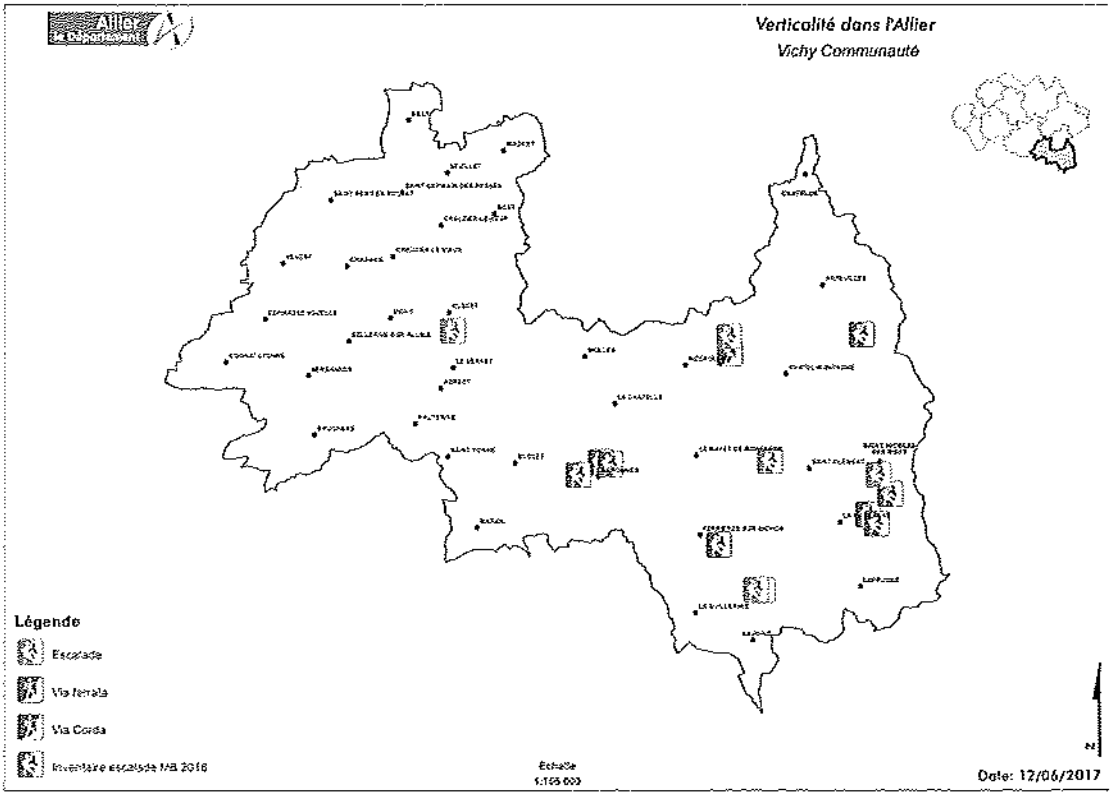

La carte ci-dessus montre que le territoire de la montagne bourbonnaise dispose d'un nombre de sites d'escalade (sous différentes formes) particulièrement important. C'est d'ailleurs une spécificité très marquée de ce territoire au sein du département de l'Allier. Pour autant, cette cartographie des sites ne reflète pas la réalité des possibilités de pratique. En effet, la plupart des sites mentionnés n'est pas entretenue et la maîtrise foncière n'est pas assurée de façon formalisée.

### v. La course d'orientation

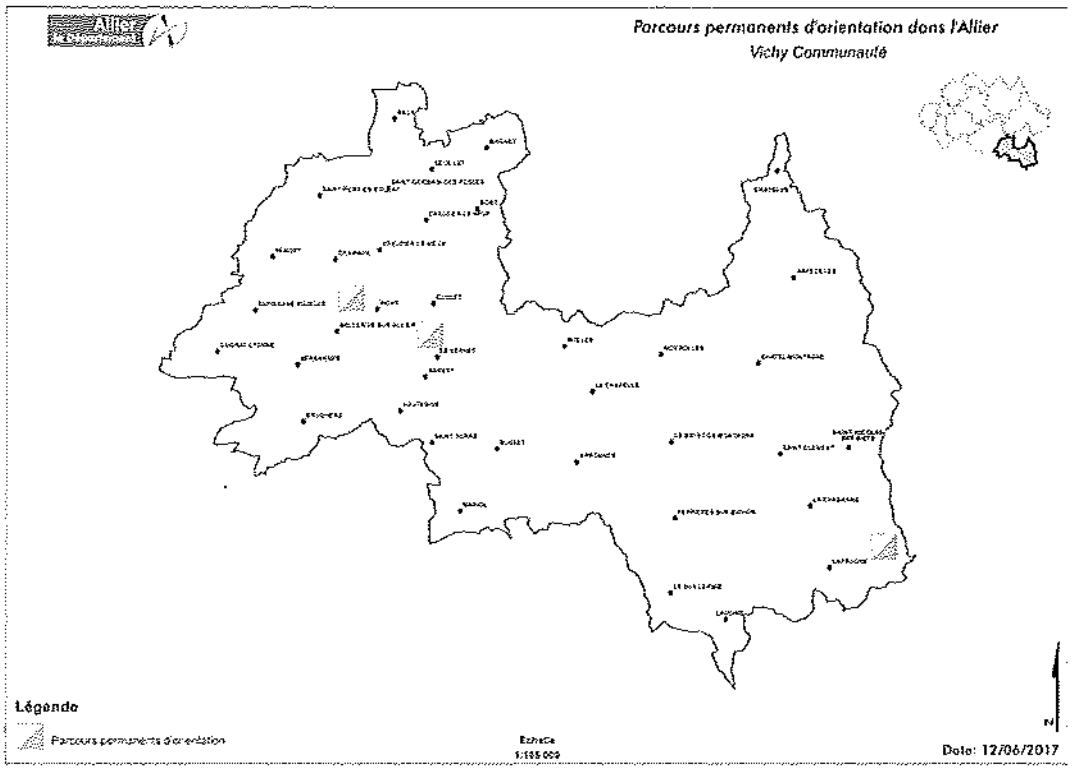


L'équipement de parcours permanents de course d'orientation en montagne bourbonnaise se situe sur le site de la Loge des Gardes, dans la forêt de l'Assise. Un autre site de pratique ne figure pas sur la carte car il n'est pas permanent : il se situe sur le site de Montoncel, sur la commune de Lavoine. L'enjeu en matière de course d'orientation est donc d'actualiser les cartes de pratique et de conforter l'offre existante.

### vi. Les sports aériens

Cette activité n'est pas spontanément envisagée en montagne bourbonnaise. Pour autant, comme cela figure sur la carte, le site de la Loge des Gardes a été très progressivement aménagé par une association locale, et connaît une fréquentation croissante à la faveur d'un site très propice au vol libre. L'enjeu sera donc de conforter ce site en en favorisant l'accès.

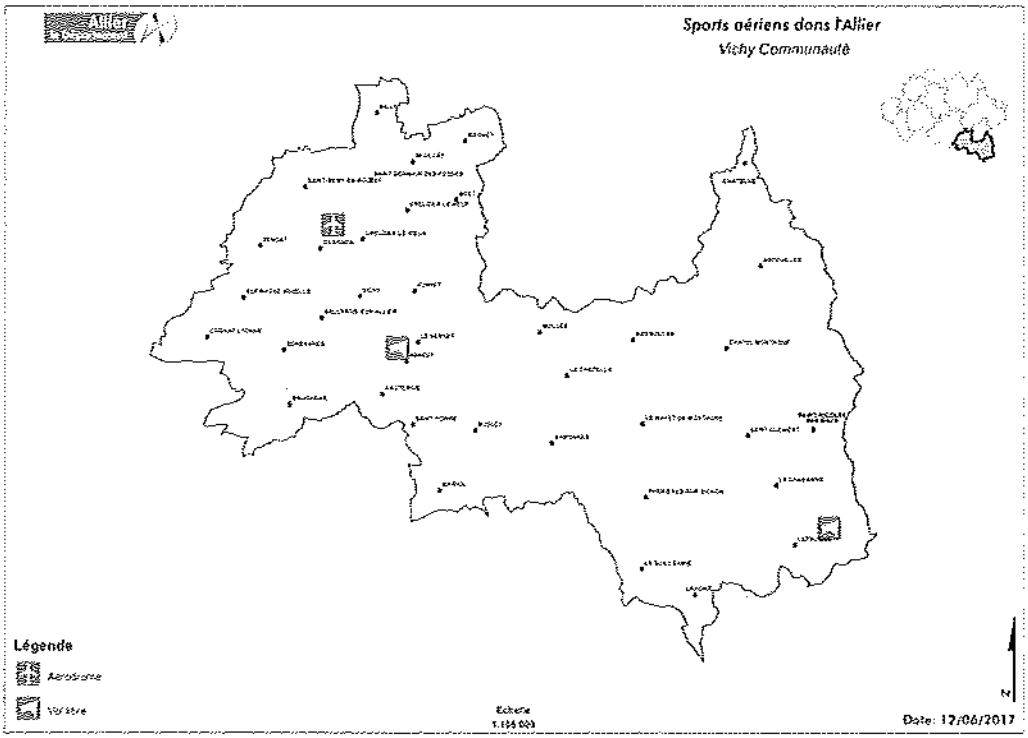


## vii. Les autres activités

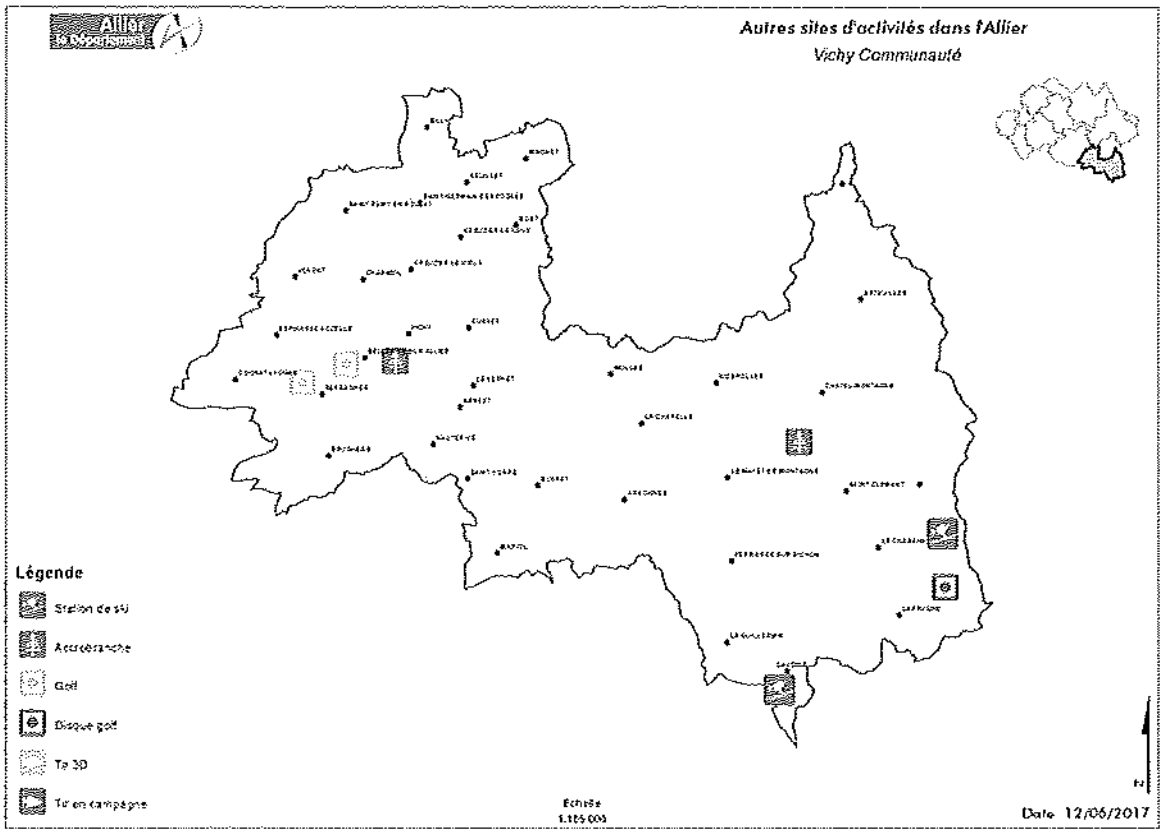

Sous cette rubrique, figurent des pratiques majeures et spécifiques au territoire de la montagne bourbonnaise :

- Le ski de fond : à la Loge des Gardes ou à Montoncel,
- Le ski de descente à la Loge des Gardes, seule station de ski de descente de l'Allier, qui jouit d'une grande notoriété locale (plus de 500 skieurs/jour l'hiver et jusqu'à 400 visiteurs/jour l'été),
- Le disc golf, combinaison originale de frisbee et de golf, dont un parcours a été aménagé à la Loge des Gardes.

L'enjeu est de conforter l'offre des sites majeurs que sont Montoncel et la Loge des Gardes, et d'en faire les fers de lance de l'offre d'activités de pleine nature sur la montagne bourbonnaise, aux côtés du plan d'eau de Saint Clément évoqué précédemment.

### c. L'offre d'hébergement et de restauration

La montagne bourbonnaise propose un nombre relativement important de lits marchands, classés et non classés (1000 environ). Mais la capacité hôtelière est très faible et seuls trois hébergements proposent un service à la nuitée (à la Loge-des-Gardes, à Ferrières-sur-Sichon, au Mayet-de-Montagne).

Sur 108 gîtes ruraux, ceux classés Gîtes de France, alternent entre 1 et 3 épis. Seuls, les gîtes Vitalia, à Lavoine et Moulin des Thons à Ferrières-sur-Sichon atteignent 4 épis. Une douzaine de chambres d'hôtes, servent l'image du territoire.

On peut déplorer une carence en hébergement collectifs qualifiés jeunesse et sports. Les capacités d'accueil, par gîte de groupe, sont aujourd'hui inférieures à un bus, excepté au Centre d'accueil tourisme vert Claude Mercier, au Mayet-de-Montagne, lequel aurait toutefois besoin de transformations.

L'hôtellerie de plein air en montagne bourbonnaise est proposée en prestation complémentaire chez certains hébergeurs (mini camping 6 emplacements), en gestion directe par les mairies, ou par des opérateurs privée, proposant parfois des hébergements insolites tirant partie d'une nature privilégiée.

L'offre en restauration est répartie sur 24 structures et s'étend de la restauration rapide à l'assiette gourmande, en passant par la cuisine traditionnelle. Les tables sont dans l'ensemble qualitatives, mais aucune n'est classée.

Depuis toujours, la grille tarifaire à prix moyen est l'argument de commercialisation des prestataires. L'enjeu consiste à les convaincre d'accompagner la qualification du territoire en distribuant une offre plus adaptée à la demande actuelle, en multipliant les services annexes.

Le réseau « Une tradition d'accueil » travaille avec ses adhérents à la labellisation de leurs structures pour l'accueil des pratiquants d'activités de pleine nature. La présidente siège dans le collège des professionnels du nouvel OTI.

### d. Les évènements sportifs vecteurs de notoriété

La montagne bourbonnaise est un territoire adapté pour l'organisation d'évènements sportifs dont certains sont récurrentes :

- Cycliquement, le Raid Trans'Allier, destiné aux élèves de l'UNSS passe par la montagne bourbonnaise et valorise les activités liées au relief.

- Depuis 2009, au printemps, le Festival pleine nature DécouVERTE constitue la vitrine de la vingtaine d'activités de pleine nature praticables en montagne bourbonnaise. Ouvert aux scolaires sur trois jours et au grand public le dimanche, il est fréquenté par plus de 1800 personnes à chaque édition.

- Chaque 15 août, l'Amicale Randonneurs Lapalissois coordonne la « marche de la Loge-des-Gardes » qui compte, les belles années, jusqu'à 900 participants (à pied ou à VTT).

- En septembre, la commune de Châtel-Montagne organise un Trail qui prend place dans le calendrier des pratiquants (2e édition en 2017).

- Depuis quatre ans, le Club Alpin Français de Roanne et sa région consacre le premier samedi d'octobre à « la nuit de la Madeleine », au départ de la Loge-des-gardes. Il s'agit d'une sortie nocturne sur trois circuits, à pratiquer en marchant ou en courant (250 inscrits en 2016).

- Les « Méga évents de géocaching » : il s'agit de rassemblements internationaux (15 nationalités) qui se sont déroulés en 2011, 2013 et 2016 (3 des 7 premières éditions en France, dont la première). Ces manifestations ont à chaque fois déplacé plus de 1500 personnes de toutes origines et de tout âge, positionnant la montagne bourbonnaise comme une terre de géocaching à l'échelle mondiale. En effet, avec plus de 1.000 caches sur l'ensemble du périmètre de Vichy Communauté, on constate une pratique forte de locaux mais également de visiteurs nationaux ou internationaux.

D'autres événements ont porté loin la notoriété de la montagne bourbonnaise, mais de multiples raisons ont contraint les organisateurs à l'abandon de ces rassemblements :

- Le Raid nature multisports « la Madeleine aventure », organisé par Le Vernet sport et nature et le SMAT de la Montagne Bourbonnaise, amenait des élites de la discipline.

- Depuis 1994, le rendez-vous des « 100 cavaliers », était étalé sur les trois jours de Pentecôte et mobilisait des randonneurs équestres de la France et des pays avoisinants.

Par ailleurs, il convient de citer l'Echappée Verte, qui est une initiative du Département de l'Allier organisée de façon tournante sur les différents territoires. L'édition 2017 a eu lieu le 25 juin sur la commune de Châtel-Montagne. Les objectifs étaient de valoriser les itinéraires de randonnée (pédestre, VTT, équestre montée et attelée) et les sites d'escalade (Grands Bois et des Darots) inscrits au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), et de faire découvrir les activités de pleine nature.

Tout comme pour l'Echappée Verte, la notoriété du territoire pour la pratique d'activités de pleine nature a également conduit la Fédération Française de Course d'Orientation, à organiser le Raid

O'bivwak. Cette 37e édition se déroulera pour la première fois en Auvergne, les 19 et 20 mai 2018 autour de la Loge des Gardes. Plus de 1200 participants sont attendus.

Cette initiative illustre l'enjeu d'aménagements et d'équipements de qualité, permettant d'offrir aux fédérations, aux clubs et aux prestataires des activités de pleine nature, des sites réceptifs adaptés à l'organisation de rencontres d'envergure, bénéficiant à l'économie locale et à l'image du territoire.

### e. Structuration des professionnels des activités de pleine nature

Il existe sur le territoire de la montagne bourbonnaise plusieurs professionnels qualifiés pour encadrer des pratiques d'activités de pleine nature, et notamment de randonnée et d'escalades :

- 1 guide de haute montagne
- 3 accompagnateurs de moyenne montagne
- 1 BE VTT
- 1 BE équitation
- 1 BE pêche de loisir
- 1 BE ski nordique de fond

Certains d'entre eux se sont fédérés dans une association dénommée « Montagne Nature et Développement » MO NA DE. Cette association vise à fédérer les énergies en faveur du développement touristique de la montagne bourbonnaise, par le biais des activités de pleine nature. Son président a été intégré dans le comité de direction de l'office de tourisme intercommunal de Vichy Communauté.

Il faut également signaler la présence de la société « terre aventure » dont l'équipe dirigeante, constituée de professionnels de l'éducation sportive et de l'animation, s'est réunie autour d'une passion commune : les activités sportives de pleine nature. Elle propose des prestations d'accompagnement et l'organisation de séjour.

Mais au-delà de ces organisations plus spécialisées sur les activités de pleine nature, il faut souligner la présence de très nombreuses associations qui certes, traduisent un dynamisme indéniable, mais sont aussi vecteur d'un certain éparpillement et d'une mauvaise lisibilité de l'offre. L'enjeu est donc de véritablement fédérer les énergies dans une direction partagée. Sur ce point, le futur office de tourisme communautaire aura un rôle déterminant à jouer.

## 3- Stratégie de développement

La stratégie de développement envisagée pour le territoire de la montagne bourbonnaise se veut résolument pragmatique. Elle se concentre sur les sites dont la gestion et l'animation incombaient au SMAT (pour la Loge des Gardes et le plan d'eau de Saint Clément), complété par un 3ème site de pratique, dont le potentiel peut être mieux exploité : Montoncel. L'objectif est aussi de se démarquer en misant sur certaines pratiques particulièrement adaptées au territoire : la randonnée sous toutes ses formes, mais également l'escalade et le vol libre. Une attention particulière sera réservée de façon transversale au public handicapé, qui bénéficie déjà d'aménagements adaptés sur quelques sites.

En termes de clientèles, l'essentiel de l'offre sera orientée en direction du grand public. Mais une attention particulière sera portée sur des sites permettant l'accueil de sportifs de haut niveau, en complémentarité avec l'offre existante et qui sera développée sur le bassin vichyssois. Ainsi, la montagne bourbonnaise, par ses caractéristiques propres, viendra s'inscrire pleinement dans la stratégie de développement basée sur la performance sportive. L'étude de marché réalisée récemment pour le compte de Vichy Communauté sur le concept de pôle de performance sportive souligne en effet que les activités connexes aux stages sportifs professionnels, que sont par exemple les activités de sport de nature (VTT, canoë, rafting, course d'orientation), sont des éléments déterminants dans le choix des destinations. Ces activités ont deux principales fonctions :

- Faire travailler les capacités physiques individuelles dans un autre contexte
- Favoriser la cohésion et l'esprit de groupe.

### a. Développer les 3 sites phares d'activités de pleine nature pour conforter la lisibilité de la destination et son positionnement

La montagne bourbonnaise dispose de 3 sites principaux sur lesquels se concentre une offre d'activité variée reconnue. Deux sites ont été principalement aménagés par le SMAT de la Montagne Bourbonnaise (la Loges des Gardes et le plan d'eau de Saint Clément) et un 3ème (le site de Montoncel) est principalement valorisé par une association qui gère un foyer de ski et des hébergements de groupes, et propose des activités de pleine nature dans les environs.

La concentration d'une offre d'activités sur ces 3 sites principaux vise à accentuer la lisibilité du positionnement de la montagne bourbonnaise sur les activités de pleine nature.

#### i. la Loge des Gardes à Laprugne

Dans les années 1970, le Département de l'Allier a souhaité renforcer le développement de la station de ski créée par Monsieur Robert Dessertine, dans les années 50, sur le plateau de la Loges des Gardes. Erigée sur des terrains domaniaux de l'Etat (gérés par l'ONF), la station s'est structurée autour des activités neige, pour lesquelles le Département et les élus locaux (par le biais du SMAT) ont investi de façon conséquente :

- création de 5 pistes de descente couplées à 4 remontées mécaniques
- aménagement de 36 km de pistes nordiques
- création de différents équipements d'accompagnement et d'accueil :
    - gîtes ruraux / gîtes d'étape équestre / foyer hors sac
    - hôtel – restaurant / snack bar / crêperie
    - boutique de location de ski de fonds et de descentes / VTT
    - piste de bob luge / tennis / mini-golf

La gestion de ces différents équipements relevait soit d'une régie, soit d'une délégation de service public (concession).

Outre l'absence chronique d'enneigement sur le plateau, les difficultés de gestion des équipements relevant de sa compétence ont amené le SMAT à dénoncer sa convention avec l'Etat au 1er juin 2001, autorisant ainsi le transfert de toutes ses propriétés.

Aujourd'hui, le fonctionnement du plateau est dépendant de plusieurs opérateurs :

- un prestataire privé (LDG Glisse) qui a racheté la station de ski voici 3 ans, et qui la rénove et l'étoffe avec des activités non hivernales (bob luge, cascade de tyroliennes, descente en trottinettes,...) pour compenser l'enneigement aléatoire
- un prestataire privé propriétaire d'un hôtel restaurant ouvert à l'année qui a réussi à développer une clientèle régulière
- le SMAT de la Montagne Bourbonnaise, qui a conclu plusieurs DSP et convention pour principalement la gestion d'un gîte, la gestion d'un snack et la gestion d'un foyer hors sac, ainsi que différents équipements de pratiques récréatives tel que le disc golf
- l'ONF, qui est gestionnaire de la forêt domaniale de l'Assise et avec qui il est nécessaire de conventionner pour la mise en œuvre de tous les projets impactant l'emprise foncière relevant de sa compétence.

Aujourd'hui encore, le site de la Loge des Gardes jouit d'une certaine notoriété auprès des habitants des agglomérations de Vichy et Roanne, qui s'y rendent régulièrement pour des sorties familiales à la journée. Toutefois, ce capital de notoriété tend à s'étioler et il est indispensable de réaffirmer les atouts de ce site et d'en rendre l'offre d'activité beaucoup plus lisible et évidente lorsqu'on arrive sur le plateau. Cela passe par une collaboration régulière entre les différents opérateurs, afin de les faire travailler dans une direction partagée.

Le plan d'actions proposé pour ce site tient bien évidemment compte des discussions intervenues avec les 2 opérateurs privés, qui sont incontournables pour l'avenir du site. L'objectif et de faciliter leur croissance par les investissements envisagés. Ainsi, les projets qui seront détaillés dans la fiche action sont les suivantes :

- en 2018 : étude de réaménagement des espaces publics, pour les rendre plus propices à la pratique des activités de pleine nature
- en 2019 et 2020 : mise en œuvre des réaménagements des espaces publics, conformément aux conclusions de l'étude réalisée en 2018

- en 2018 : cartographie et aménagement d'un parcours VTT'Orientation, ce qui constitue une offre originale et innovante au moins à l'échelle départementale ; cette opération est articulée avec projet de raid O'Bivwak de mai 2018
- développement du site de vol libre, qui dispose d'un fort potentiel (des thermiques exceptionnelles, record en distance de vol de 71 km, un club très actif (Club Laprugne vol libre) et un bi placeur ; les investissements concernent la planification de la surface de prise d'élan et l'achat d'équipements roulants facilitant l'accès au site d'envol pour les PMR.

En complément de ces actions, il est nécessaire de préciser que des investissements majeurs seront réalisés :

- mise en service début 2018 d'un système d'adduction en eau potable rénové par le SIVOM de la vallée du Sichon
- rénovation en 2018 du réseau de collecte et de la station d'épuration, par Vichy Communauté.

### ii. le plan d'eau de St-Clément

Centrale hydro-électrique construite de 1929 à 1931 sur la rivière de la Besbre, la retenue de 27 ha créée par le barrage de Saint-Clément est classée « grand lac intérieur de montagne » (le seul du département de l'Allier). Le site est aujourd'hui un espace naturel où faune et flore se côtoient dans un environnement de qualité. Il est la propriété d'EDF qui, par convention, a autorisé le SMAT de la Montagne Bourbonnaise à organiser, dans le cadre d'un arrêté préfectoral, la pratique du canoé kayak, la planche à voile, l'utilisation de barques, pédalos et dériveurs de moins de 6 mètres, et l'aviron. La gestion de cette base nautique a fait l'objet d'une délégation de service public en 2008, qui court jusqu'au 31 décembre 2018. Le délégataire est la SARL Aventure Extrême.

Outre la base nautique, le plan d'eau de Saint-Clément propose les activités suivantes :

- Pêche (dont float tube)
- Parc Aventure (parcours acrobatique dans les arbres et depuis 2014, cascade de tyroliennes)
- Randonnées
- Un snack-bar

La diversité de l'offre a conduit la SARL Aventure Extrême à solliciter en 2013 une subdélégation pour la gestion de la base nautique et du snack. La SARL Aventure Extrême conserve donc uniquement la gestion directe du parcours accrobranche et de la cascade de tyroliennes. La subdélégation a été transférée à un nouvel exploitant à compter de la saison 2017.

Par ailleurs, le SMAT de la Montagne Bourbonnaise a souhaité faire du plan d'eau un site pilote pour le tourisme adapté, avec comme objectifs :

- Améliorer l'accès du site à tout visiteur
- Obtention du label Tourisme et Handicaps pour une meilleure visibilité touristique
- Promouvoir des activités adaptées

Des investissements importants ont donc été réalisés en ce sens par le SMAT de la Montagne Bourbonnaise à compter de 2014, avec notamment des financements régionaux au titre de la labellisation « station de pleine nature ». Le site a obtenu le label "Tourisme et Handicap" en 2015 pour le snack, les activités nautiques et le sentier ludo éducatif, puis en 2016 pour la zone de pêche. La cascade de tyrolienne est elle aussi accessible mais il n'existe pas de label pour cette activité.

Le site attire environ 40.000 visiteurs par an. Pour autant, le potentiel de ce plan d'eau semble insuffisamment exploité, alors qu'il constitue d'ores et déjà une destination prisée par les Vichyssois, notamment en période de forte chaleur. Le plan d'actions proposé vise donc à conforter l'existant et à accroître les potentialités du site en matière d'activités de pleine nature et notamment nautiques. Ainsi, les projets qui seront détaillés dans la fiche action sont les suivantes :

- En 2018 : aménagement d'un cheminement tout autour du plan d'eau
- De 2018 à 2019 : étude et agrandissement du parking
- En 2018 : étude de faisabilité sur l'implantation d'une tyrolienne géante ; ce projet résulte de discussions avec la SARL Aventure Extrême, avec laquelle est également recherché un cadre juridique et financier lui permettant de valoriser son investissement par la reconnaissance d'une clientèle propre
- En 2018 : développement du parc accrobranche
- En 2020 : suite au profil de baignade qui sera réalisé en interne par les services de Vichy Communauté, des aménagements liés à la maîtrise de la qualité de l'eau seront prévus pour faire en sorte de permettre la baignade au plan d'eau de Saint Clément
- De 2018 à 2020 : développement des aménagements pour la pêche et les activités nautiques
- En 2018 : implantation d'un bloc d'escalade modulaire visant à étoffer l'offre d'activités à proximité du plan d'eau et notamment du snack, actuellement géré par une personne pouvant encadrer la pratique de cette activité d'escalade
- De 2018 à 2020 : empoissonnement régulier du plan d'eau, pour maintenir un intérêt fort pour la pratique de la pêche.

En complément de ces actions, il convient de préciser qu'une étude en vue de l'amélioration de la voie d'accès au plan d'eau sera réalisée par le service voirie de Vichy Communauté car cet axe de desserte constituera à compter du 1er janvier 2018, une voirie d'intérêt communautaire.

### iii. le site du Puy de Montoncel à Lavoine

Contrairement aux sites de la Loge des Gardes et du plan d'eau de Saint Clément, le site de Montoncel n'a pas fait l'objet d'aménagements portés par le SMAT de la Montagne Bourbonnaise. C'est principalement la commune de Lavoine, sur laquelle se situe en partie le Puy de Montoncel, qui s'efforce d'accompagner au mieux le développement de l'activité touristique et sportive. Son offre de services (musée et restaurants notamment) et son histoire marquée par l'économie forestière témoignent du dynamisme de la commune. A la faveur du rapprochement entre la montagne bourbonnaise et l'agglomération vichyssoise, le potentiel de cette commune en matière d'accueil de

sportifs, en complément du public habituel et familial qui fréquente déjà le site, apparaît comme justifiant une implication forte de la collectivité.

En effet, la forêt des Bois Noirs, qui couvre en partie la commune, s'étend sur 8000 ha et 3 départements (Allier, Puy de Dôme et Loire) et constitue l'une des plus grandes futaies jardinées d'Europe. Elle est située au-dessus de 800 mètres d'altitude et abrite un biotope faunistique et floristique d'une grande diversité, des ressources hydrographiques importantes (sources de la Besbre, du Sichon, de la Crédogne et de l'Etui), et un écosystème particulier (les tourbières), le tout culminant au Puy de Montoncel à 1287 m, qui est le sommet le plus haut de l'Allier.

Ce site représente donc un terrain de pratique majeur, qui a d'ailleurs conduit à l'aménagement d'un foyer de ski de fond (à 960 m d'altitude), autour duquel il est possible de pratiquer :

- du ski de fond, sur 47km répartis sur 6 pistes balisées
- de la raquette, avec un parcours de 12 km
- du tir à l'arc : 12 cibles sont situées en forêt
- de la sarbacane : 6 cibles
- de la course d'orientation
- du VTT : 100 km d'itinéraires balisés
- de la randonnée pédestre : GR3 et une multitude de chemins balisés.

Non loin du foyer de Montoncel, toujours sur la commune de Lavoine, se trouve un site d'escalade à très fort potentiel : le Rocher de Saint Vincent (voir le point c – i).

Le projet concerne la rénovation du foyer du Montoncel. Ce site est en effet situé au cœur des espaces de pratiques de nombreuses activités de pleine nature. Il est indispensable de revoir la qualité des conditions d'accueil des publics dans ces locaux, en capitalisant sur le public actuel familial, mais en diversifiant l'offre en direction du public des sportifs, le cas échéants de haut niveau, que l'agglomération a pour objectif d'accueillir dans le cadre de stages. En effet, comme cela a été indiqué plus haut, ces publics sont demandeurs de lieux de pratiques isolés, permettant de faire travailler les capacités physiques individuelles dans un autre contexte et de favoriser la cohésion et l'esprit de groupe. Outre la question de l'hébergement, c'est bien l'offre de services annexes qui est à envisager.

En complément de cette action et afin de développer la pratique de la course d'orientation, l'aménagement d'un parcours permanent de course d'orientation est envisagé et figure dans le plan d'action.

Par ailleurs, il convient de préciser que l'étude préalable à la rénovation du foyer de Montoncel intègrera une réflexion sur la valorisation d'un bâtiment situé dans le bourg de Lavoine, susceptible d'accueillir des pratiques sportives en salle, ce qui peut être un atout complémentaire à cette altitude. Les aménagements ont vocation à être portés par la commune et seront cofinancés par le Département (au titre du contrat d'agglomération), la Région (au titre du contrat Ambition Région ) et Vichy Communauté.

### b. Améliorer l'attractivité de l'offre de randonnée sous toutes ses formes

Le projet d'agglomération 2015 – 2025 a été actualisé pour tenir compte de la fusion des 2 EPCI qui se sont regroupés au sein de Vichy Communauté. Il prévoit de faire évoluer le schéma des chemins de promenade et de randonnée, déjà en partie mis en œuvre sur les communes de Vichy Communauté, en le structurant à plusieurs niveaux :

- L'inscription dans le réseau d'axes de grande randonnée : voie verte régionale de découverte de l'Allier, GR 463 de la Fédération française de randonnée pédestre,... (via sancti martini, itinéraire culturel européen...),

- L'aménagement de quelques axes pédestres et cyclables structurants mettant en relation les pôles d'équilibre et le cœur urbain : axes de l'Allier et du Sichon en priorité,

- Homogénéisation de l'offre sur l'ensemble du nouveau territoire communautaire, tant sur le plan qualitatif que quantitatif,

- L'organisation de boucles de promenades courtes sur toutes les parties du territoire intercommunal,

- Structuration d'une offre pour différents types de randonnées : pédestre, équestre, cyclo, mais aussi des pratiques plus ludiques telles que la course d'orientation ou le géocaching déjà bien implantées en montagne bourbonnaise.

L'objectif sera d'irriguer l'ensemble du territoire de Vichy Communauté de chemins piétons et cyclables permettant de relier chacune de ses communes aux sites et équipements de loisir et de tourisme (rivière Allier, lac d'Allier, cœur historique et thermal, parc omnisport, bases de loisirs, montagne Bourbonnaise, etc).

C'est dans ce contexte général que s'inscrit l'ambition de développement de la randonnée sur la montagne bourbonnaise. Un important travail d'homogénéisation de l'offre de randonnées (qualité des chemins, inscription au PDESI, supports de promotion, balisage...) va être entrepris par le service en charge des activités de pleine nature, au sein de la direction des sports de Vichy Communauté. Pour autant, certains investissements spécifiques complémentaires semblent opportuns, pour attirer des pratiquants plus spécifiques : les adeptes des trails et les cavaliers. Ces investissements font l'objet des fiches actions suivantes :

- De 2018 à 2020 : implantation progressives de bases trail en montagne bourbonnaise, avec une base principale à Saint Nicolas des Biefs, où se trouve déjà une base VTT, et des bases de départ complémentaires, sur les principaux sites de pratique
- De 2018 à 2020 : développer les possibilités d'accueil de randonneurs équestres sur les itinéraires et espaces publics

### c. Développer l'offre de sites d'escalade

En 2016, le Département de l'Allier a fait réaliser une évaluation du potentiel d'activités liées à la verticalité en montagne bourbonnaise. Cette étude a montré, qu'à côté de quelques faiblesses, le territoire recèle surtout un fort potentiel sous exploité, lié à sa géographie et sa géologie, attaché aux sites naturels permettant l'escalade.

Dès la fin des années soixante-dix, les meilleurs spécialistes de l'escalade ont fréquenté les sites naturels d'escalade de la montagne bourbonnaise. Pourquoi ? Parce que le territoire dispose d'atouts évidents. D'accès plutôt facile, limitrophe de bassins de population importants liés à une grande Région, ce territoire granitique qui permet une escalade recherchée, a déjà bénéficié d'une politique volontariste des élus locaux, d'investissements significatifs pour équiper des sites naturels reconnus de ces experts. Au fil des ans, les équipements ont souffert de vieillissement naturel, d'un manque significatif d'entretien et d'un trop peu de promotion, conduisant à une moindre fréquentation. Mais le potentiel est là, accru par des initiatives récentes (Grands Bois, Les Darots) et ne demande qu'à être activé, amplifié, d'autant plus que des professionnels qualifiés sont installés sur place. A noter que les grimpeurs de tous niveaux, sont toujours en recherche de sites et d'équipements favorables à des pratiques diversifiées : ils sont les meilleurs prescripteurs des bonnes adresses.

L'état des lieux établi par l'étude montre que différents niveaux d'investissements, évalués précisément, sont à envisager pour initier une véritable politique de développement autour de ces activités. D'ores et déjà, trois sites naturels sont aux normes et prêts à une pratique soutenue (y compris pour des publics peu ou pas couverts par ailleurs ; exemple des scolaires et des PMR). Il convient de les développer. Deux autres encore supposent une importante remise en état pour qu'ils retrouvent l'attractivité nationale qu'ils ont pu connaître par le passé. Huit nouveaux sites enfin présentent un fort potentiel à valoriser. La mise en œuvre progressive de ces nouveaux sites permettrait d'abonder l'offre en activités de pleine nature en montagne bourbonnaise et de doter le territoire de vrais facteurs de différenciation pour se distinguer au plan national. Restent à bien traiter les questions liées à la propriété foncière des sites retenus par l'auteur, ainsi que celle de la promotion-communication, pour que les potentiels de ces sites naturels, et donc les espoirs suscités par l'étude, puissent un jour se traduire dans la réalité de la montagne bourbonnaise.

Vichy Communauté a, en accord avec le Conseil Départemental de l'Allier, qui a piloté cette étude, décidé de prioriser ses investissements sur quelques sites majeurs, répondant aux demandes de différents publics et constituant une offre suffisante dans un premier temps. En effet, il est indispensable d'accompagner les investissements par une politique de promotion et de commercialisation efficace, qui passe par la structuration de l'office de tourisme communautaire. L'évaluation de la fréquentation de ces équipements permettra de dire si des investissements complémentaires, identifiés par l'étude de 2016, sont nécessaires ou pas. Mais la sélection des sites à aménager sur les 2 prochaines années répondra à l'objectif de positionner la montagne bourbonnaise comme une destination majeure, en lien avec la stratégie « Allier pleine nature » portée par le Département de l'Allier.

L'ensemble des projets liés à l'escalade est réunie dans une seule fiche action.

### d. Accroître la notoriété de la destination

La destination montagne bourbonnaise pâtit d'un déficit quantitatif et qualitatif de promotion et de communication. Deux approches semblent devoir être combinées pour améliorer de façon significative la notoriété de la destination montagne bourbonnaise :

- L'amélioration de la signalétique
- La réflexion sur l'implantation des bureaux d'information touristique.

#### i. Par une signalétique touristique et directionnelle de qualité

La signalétique est trop hétérogène quand elle n'est pas obsolète ou absente, ce qui nuit à la perception par les automobilistes de l'offre du territoire, et qui ne permet pas non plus de les orienter efficacement jusqu'à destination. Vichy Communauté entend donc s'impliquer tout particulièrement dans le projet d'élaboration d'un schéma de signalisation d'intérêt local (SIL) que doit initier le Département dès 2018.

Mais en complément de la signalétique directionnelle, Vichy Communauté envisage dès 2018 la mise en place d'une signalétique de qualité sur chacun des 3 sites phares. En effet, ils rassemblent plusieurs opérateurs et proposent une multitude d'activités différentes. Aussi, il semble nécessaire de garantir la qualité de cette signalisation et d'améliorer l'information des touristes sur chaque site.

#### ii. Par l'adaptation des bureaux d'information touristique

La question de lieux d'accueil et d'information des publics est en cours d'étude par les services de Vichy Communauté, en lien avec l'office de tourisme intercommunal. Il convient en effet que Vichy Communauté détermine les lieux d'implantation les plus pertinents pour les bureaux d'information touristique de la communauté d'agglomération. Cette implantation devra se faire en lien avec les multiples associations qui jusqu'à présent, ont contribué à la promotion du territoire, mais qui au final brouille la lisibilité de l'information et constitue un gaspillage de temps et de moyens. La réflexion sur les bureaux d'information touristique intègrera nécessairement la question des équipements nécessaires pour certaines pratiques d'activités de pleine nature, et pourra le cas échéant conduire à des espaces de location et vente de matériels, en lien avec les professionnels locaux.

### e. Etudier l'opportunité de moderniser l'ensemble sportif autour du camping municipal du Mayet de Montagne

La commune du Mayet de Montagne a aménagé et gère un camping municipal à proximité du lac des Moines (plan d'eau privé loué par la commune). Mais le camping se trouve également à proximité de la piscine, des terrains de tennis ou des parcours de mini-golf, ainsi que plusieurs terrains de sports.

En outre, des tables de pique-nique sous les arbres permettent aux touristes de déjeuner en toute quiétude en se laissant distraire par la beauté du lac et des alentours. De petits emplacements ont

été aménagés au bord du lac, y compris pour les personnes à mobilité réduite, pour permettre aux pêcheurs de déplier tout leur matériel. La pêche est autorisée avec carte de pêche suivant les dates d'ouverture de la pêche à la truite.

Enfin, un peu avant le camping, se trouve un terrain sur lequel sont implantés de nombreux mobil home. Ce terrain est séparé du camping par une parcelle que la commune envisage d'acheter afin de constituer un ensemble complet à vocation touristique et sportive, relié par un cheminement doux au cœur du bourg.

Toutefois, alors que le potentiel du site est important et que le Mayet de Montagne constitue la principale voie d'accès aux sites de pratiques d'activités de pleine nature en montagne bourbonnaise, il manque une approche globale et une mise en perspective de l'ensemble des aménagements du site. L'objectif recherché serait de créer un ensemble cohérent sur le plan du contenu de l'offre, et sur le plan paysager, avec un classement possible du camping, qui n'a pas été possible en raison de la configuration actuel des locaux d'accueil, qui sont communs à la piscine et au camping.

Une fiche action spécifique a été élaborée sur cette étude qui sera déterminante et orientera les éventuels aménagements futurs.

## 4- Plan d'actions prévisionnel

### a. Une gouvernance rénovée et professionnalisée

#### i. Un maitre d'ouvrage unique : la communauté d'agglomération

Comme souhaité par le Département de l'Allier, Vichy Communauté sera maitre d'ouvrage des actions présentées dans le présent dossier, suite à la disparition programmée du SMAT d'ici la fin de l'année 2017. En outre, la programmation s'inscrit en totale complémentarité avec la candidature présentée par Vichy Communauté à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Conseil Régional Auvergne – Rhône Alpes sur les territoires d'excellence de pleine nature. Cette convergence de dispositifs et ce portage unique vont faciliter la mise en œuvre effective des actions envisagées.

#### ii. Un pilotage technique garantissant une animation régulière

Cette restructuration intercommunale s'accompagne d'une démarche qui vise à constituer un office de tourisme communautaire en 2018. Cette entité aura un rôle majeur à jouer pour la promotion et la commercialisation des activités de pleine nature en général.

De façon transitoire, un Office de Tourisme Intercommunal (OTI) a été créé début 2017, dans le cadre des dispositions de la loi NOTRe confiant aux agglomérations la compétence « promotion du tourisme ». Cet OTI sous forme de régie, résulte de la reprise des anciens offices de tourisme existants :

- Office de tourisme communal de Billy
- Office de tourisme communal de Cusset
- Office de tourisme intercommunal de la Montagne Bourbonnaise.

L'office de tourisme et de thermalisme de Vichy, quant à lui, n'a pas été inclus dans cet OTI, compte tenu de l'ampleur de ses missions et du projet en cours de réflexion d'une réforme complète de la gouvernance en matière touristique et sportive sur l'agglomération.

Outre la partie promotion – communication – commercialisation, l'organisation de l'agglomération permet de disposer d'un ensemble d'agents compétents, qui faciliteront la mise en œuvre effective du plan d'action. Mais le développement des activités de pleine nature relève plus précisément d'un pôle spécifique du service des sports de Vichy Communauté. La mise en œuvre des différentes opérations portées par l'agglomération pourra s'appuyer sur l'ensemble des services de cette dernière :

- Services juridiques pour les questions par exemple de maîtrise foncière des terrains
- Service des marchés publics pour toutes les procédures de marché
- Services techniques pour l'élaboration de cahier des charges et le suivi d'opérations d'aménagement.

La question de l'animation des acteurs locaux, qui est également déterminante dans la réussite de la stratégie envisagée, reposera essentiellement sur 2 agents du SMAT de la Montagne Bourbonnaise,

qui sont repris par l'agglomération à la faveur de la disparition programmée de ce syndicat mixte. Ils pourront ainsi assurer une certaine continuité des actions passées, tout en inscrivant leur mission dans un nouveau contexte, avec un appui technique et politique affirmé et déterminé.

Cette mobilisation de moyens alliant à la fois la dimension sportive (facilitant le lien avec les fédérations et les clubs, qui sont ses interlocuteurs privilégiés) et la dimension touristique (pour la partie promotion et commercialisation) constitue un gage de réussite dans la mise en œuvre opérationnelle du projet.

### b. Un plan d'actions sur 3 ans

Le tableau récapitulatif suivant reprend l'ensemble des actions envisagées. Une majorité des actions est programmée sur les années 2018 et 2019, mais des reports seront possibles, car ce sont les études réalisées en 2018 qui vont permettre de préciser le contenu et le phasage des projets envisagés.

| | | DEPENSES ESTIMATIVES HT | | | RECETTES | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| AXES STRATEGIQUES | ACTIONS | COUT 2018 | COUT 2019 | COUT 2020 | DEPARTEMENT CAT | DEPARTEMENT autre | REGION AMI | AGGLO |
| accroître l'attractivé de la loge des gardes | étude de réaménagement des espaces publics pour les rendre plus propices à la pratique des APN | 50 000 € | | | 25 000 € | | 15 000 € | 10 000 € |
| | réaménagement des espaces publics | | 400 000 € | 300 000 € | 290 000 € | | 210 000 € | 200 000 € |
| | aménagement d'un parcours permanent de VVT orientation et cartographie | 50 000 € | | | | 30 000 € | 10 000 € | 10 000 € |
| | développement du site de vol libre | 15 000 € | | | | 9 000 € | | 6 000 € |
| développer la fréquentation du plan d'eau de St Clément | aménager un cheminement tout autour du plan d'eau | 70 000 € | | | 35 000 € | | 21 000 € | 14 000 € |
| | étude et agrandissement du parking avec zone camping car | 10 000 € | 150 000 € | | 83 000 € | | 45 000 € | 32 000 € |
| | étude de faisabilité et implantation d'une tyrolienne géante | 25 000 € | | | 10 000 € | | 10 000 € | 5 000 € |
| | développement du site d'accrobranche | 50 000 € | | | 25 000 € | | 15 000 € | 10 000 € |
| | travaux induits par profil de baignade | | | 100 000 € | 44 000 € | | 36 000 € | 20 000 € |
| | développement des aménagements facilitant les activités pêche et nautisme | 50 000 € | 50 000 € | 20 000 € | 45 000 € | | 50 000 € | 25 000 € |
| | bloc d'escalade modulaire pour pratique autonome | 25 000 € | | | 12 500 € | | | 12 500 € |
| | empoissonnement | 10 000 € | 2 500 € | 2 500 € | 7 185 € | | | 7 815 € |
| positionner le site de Montoncel comme lieu majeur de pratiques sportives en Montagne Bourbonnaise | étude et rénovation du foyer de Montoncel, incluant des espaces fitness et récupération | 30 000 € | 200 000 € | 200 000 € | 209 000 € | | 135 000 € | 86 000 € |
| | cartographie et aménagement d'un parcours permanent de course d'orientation | 30 000 € | | | | 18 000 € | | 12 000 € |
| favoriser la pratique des différentes formes de randonnées | implanter des bases trail sur les principaux sites de départ | 72 000 € | 12 000 € | 6 000 € | 45 000 € | | 27 000 € | 18 000 € |
| | développer les possibilités d'accueil de randonneurs équestres | 6 000 € | 6 000 € | 6 000 € | | 10 800 € | | 7 200 € |
| | harmonisation du balisage (dont trail) | 25 000 € | | | | 15 000 € | | 10 000 € |
| développer l'offre de sites d'escalade | site de Saint Vincent | | 200 000 € | | | 100 000 € | 60 000 € | 40 000 € |
| | site de la Salette | 10 000 € | | | | 5 000 € | 3 000 € | 2 000 € |
| | site de Pierre Chatel | | 50 000 € | | | 25 000 € | 15 000 € | 10 000 € |
| | sites de Chatel Montagne | 58 000 € | | | | 29 000 € | | 29 000 € |
| mettre en oeuvre un plan de promotion et de commercialisation des sites phares | signalétique interne aux sites | 20 000 € | | | 10 000 € | | | 10 000 € |
| | aménagement de bureaux d'information touristique | | 50 000 € | | 25 000 € | | | 25 000 € |
| encourager l'amélioration de l'offre d'hébergement sur le plan qualitatif et quantitatif | étude camping du Mayet de Montagne | 30 000 € | | | 12 000 € | | 12 000 € | 6 000 € |
| TOTAL | | 636 000 € | 1 120 500 € | 634 500 € | 877 685 € | 241 800 € | 664 000 € | 607 515 € |

Fiche projet n°1

| IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION | LOCALISATION |
|---|---|
| **Etude de réaménagement des espaces publics pour les rendre plus propices à la pratique des APN** | La Loge-des-Gardes 03250 Laprugne |
| **DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION** | **MAITRISE D'OUVRAGE** |
| Contexte :<br><br>- un environnement naturel remarquable (relief, arbres centenaires et Natura 2000)<br><br>- une localisation géographique intéressante (intersection des départements 03, 42, 63)<br><br>- une panoplie d'activités variées<br><br>- des équipements et services insuffisants ou inadaptés<br><br>- un manque de lisibilité de l'offre (activités et services)<br><br>- une divergence d'attentes entre les différents intervenants sur le site<br><br>Projet :<br><br>- réalisation d'un schéma de réhabilitation du site prenant en considération les besoins et attentes des acteurs locaux, des visiteurs et des pratiquants | Vichy Communauté |
| **OBJECTIFS** | **CALENDRIER DE RÉALISATION** |
| - optimiser la fonctionnalité et la qualité des équipements<br><br>- améliorer l'image et ainsi renforcer l'attractivité du site<br><br>- faciliter la pratique des APN sur et autour de ce plateau et le développement d'offres complémentaires (nouvelles cibles : très jeunes, seniors, PMR en 4 saisons) | 2018 |

| BUDGET PREVISIONNEL : 50 000 € | | |
|---|---|---|
| **PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT** | | |
| | Montant sollicité | % |
| Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...) | | |
| État (DETR, FSIL, CPER,...) | | |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | 15 000 | 30 |
| Département Allier | 25 000 | 50 |
| Autre(s): | | |
| **Sous-total aides** | **40 000** | |
| Intercommunalité | 10 000 | 20 |
| **TOTAL** | **50 000** | |

**Fiche projet n°2**

| DENTIFICATION DE L'OPÉRATION | LOCALISATION |
|---|---|
| **Réaménagement des espaces publics** | La Loge-des-Gardes 03250 Laprugne |
| **DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION** | **MAITRISE D'OUVRAGE** |
| Contexte :<br>- une gestion antérieure contrainte par des moyens financiers limités<br>- une stratégie ambitieuse de la nouvelle communauté d'agglomération<br><br>Projet :<br>- mise en œuvre des préconisations du schéma qui sera élaboré en 2018 | Vichy Communauté |
| **OBJECTIFS** | **CALENDRIER DE RÉALISATION** |
| - requalifier le site<br>- améliorer les conditions de pratique des APN pour dynamiser l'activité économique des prestataires et intervenants | 2019 -2020 |
| **BUDGET PREVISIONNEL : 700 000 €** | |

**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT**

| | Montant sollicité | % |
|---|---|---|
| Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...) | | |
| État (DETR, FSIL, CPER,...) | | |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | 210 000 | 30 |
| Département Allier | 290 000 | 41,43 |
| Autre(s): | | |
| **Sous-total aides** | **500 000** | |
| Intercommunalité | 200 000 | 28,57 |
| **TOTAL** | **700 000** | |

**Fiche projet n°3**

| IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION | LOCALISATION |
|---|---|
| **Aménagement d'un parcours VTT'O (orientation)** | La Loge-des-Gardes 03250 Laprugne |
| **DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION** | **MAITRISE D'OUVRAGE** |
| Contexte :<br><br>- la zone cartographiée la plus étendue du département de l'Allier, à actualiser partiellement et régulièrement<br><br>- des parcours randonnée référencés (GR et PR)<br><br>- un parcours permanent de course d'orientation à la Loge des Gardes (4 niveaux : de débutant à compétiteur) et des projets à St-Nicolas et Lavoine<br><br>- une fédération active et des comités départementaux (03 et 42) dynamiques<br><br>- la proximité de pôle de formation (France / St-Etienne et Espoirs / Clermont-Ferrand)<br><br>- des diplômés d'Etat présents localement<br><br>- des mérites éducatifs à faire valoir dans le réseau scolaire<br><br>- un événementiel d'envergure, programmé au printemps 2018 (raid O'Bivwak)<br><br>Projet :<br><br>- réalisation d'une cartographie<br><br>- implantation d'un parcours VTT'O, praticable à ski en saison hivernale, et aménagements connexes<br><br>- mise en place d'un parc de VTT pouvant être loués | Vichy Communauté |
| **OBJECTIFS** | **CALENDRIER DE RÉALISATION** |
| - développer et démocratiser la pratique de l'activité<br><br>- établir une connexion entre les sites d'altitude Loge-des-Gardes – St-Nicolas des Biefs notamment | 2018 |

| BUDGET PREVISIONNEL : 50 000 € | | |
|---|---|---|
| **PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT** | | |
| | Montant sollicité | % |
| Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...) | | |
| État (DETR, FSIL, CPER,...) | | |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | 10 000 | 20 |
| Département Allier | 30 000 | 60 |
| Autre(s): | | |
| **Sous-total aides** | **40 000** | |
| Intercommunalité | 10 000 | 20 |
| **TOTAL** | **50 000** | |

**Fiche projet n°4**

| IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION | LOCALISATION |
|---|---|
| **Développement du site de vol libre** | La Loge-des-Gardes 03250 Laprugne |
| **DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION** | **MAITRISE D'OUVRAGE** |
| Contexte :<br><br>- un site à fort potentiel (des thermiques exceptionnels, un record en distance de vol : 71 km)<br><br>- un club très actif<br><br>- un Bi placeur<br><br><br>Projet :<br><br>- planification de la surface de prise d'élan<br><br>- estimation des besoins en matériel techniques adapté | Vichy Communauté |
| **OBJECTIFS** | **CALENDRIER DE RÉALISATION** |
| référencer le spot et ouvrir le site à des personnes à mobilité réduite | 2018 |

**BUDGET PREVISIONNEL : 15 000 €**

**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT**

| | Montant sollicité | % |
|---|---|---|
| Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...) | | |
| État (DETR, FSIL, CPER,...) | | |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | | |
| Département Allier | 9 000 | 60 |
| Autre(s): | | |
| **Sous-total aides** | 9 000 | |
| Intercommunalité | 6 000 | 40 |
| **TOTAL** | **15 000** | |

**Fiche projet n°5**

| IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION | LOCALISATION |
|---|---|
| **Aménager un cheminement autour du plan d'eau de St Clément** | Saint-Clément 03250 |
| **DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION** | **MAITRISE D'OUVRAGE** |
| Contexte :<br>- site aménagé depuis deux ans pour faciliter la promenade<br>- parcours potentiel de 5.2 km dont 4 km déjà empruntables<br><br>Projet :<br>- aménagement du bord du plan d'eau sur la commune de Châtel-Montagne, en prenant en compte les activités et propriétés riveraines<br>- réalisation et sécurisation du passage au niveau des installations EDF liées à la production d'électricité | Vichy Communauté |
| **OBJECTIFS** | **CALENDRIER DE RÉALISATION** |
| Renforcer l'attractivité du site et la circulation des personnes à mobilité réduite | 2018 |
| **BUDGET PREVISIONNEL : 70 000 €** | |

**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT**

| | Montant sollicité | % |
|---|---|---|
| Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...) | | |
| État (DETR, FSIL, CPER,...) | | |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | 21 000 | 30 |
| Département Allier | 35 000 | 50 |
| Autre(s): | | |
| **Sous-total aides** | **56 000** | |
| Intercommunalité | 14 000 | 20 |
| **TOTAL** | **70 000** | |

**Fiche projet n°6**

| IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION | LOCALISATION |
|---|---|
| **Etude et agrandissement du parking du plan d'eau** | Saint-Clément 03250 |
| **DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION** | **MAITRISE D'OUVRAGE** |
| Contexte :<br><br>- le parking actuel compte 50 places en pente + 2 places PMR sur la zone d'accueil<br><br>- en cas de forte fréquentation du site, des centaines de voitures se garent sur l'herbe, en bord de route ou dans les champs avoisinants<br><br>Projet :<br><br>- étude technique<br><br>- aménagement de 300 places de parking supplémentaires (VL, PMR, bus, ...)<br><br>- implantation d'une zone camping-car (vidange et stationnement)<br><br>- réorganisation de l'entrée sur site | Vichy Communauté |
| **OBJECTIFS** | **CALENDRIER DE RÉALISATION** |
| Faciliter l'accès et le stationnement à proximité du plan d'eau et améliorer la sécurité | 2018 - 2019 |

| BUDGET PREVISIONNEL : 160 000 € | | |
|---|---|---|
| **PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT** | | |
| | Montant sollicité | % |
| Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...) | | |
| État (DETR, FSIL, CPER,...) | | |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | 45 000 | 28 |
| Département Allier | 83 000 | 52 |
| Autre(s): | | |
| **Sous-total aides** | **128 000** | |
| Intercommunalité | 32 000 | 20 |
| **TOTAL** | **160 000** | |

**Fiche projet n°7**

| IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION | LOCALISATION |
|---|---|
| **Etude de faisabilité d'une tyrolienne géante** | Saint-Clément 03250 |
| **DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION** | **MAITRISE D'OUVRAGE** |
| Contexte :<br>- le parc « forêt aventure » au Plan d'eau de St-Clément propose déjà des tyroliennes à sensations passant au-dessus de l'eau<br>- le public est continuellement en demande de nouveauté<br><br>Projet :<br>- étude de faisabilité pour accueillir une telle activité (étude technique, foncière, économique) | Vichy Communauté |
| **OBJECTIFS** | **CALENDRIER DE RÉALISATION** |
| - Renforcer l'attractivité du plan d'eau<br>- Proposer à terme une activité très rare à forte sensation | 2018 |

**BUDGET PREVISIONNEL : 25 000 €**

**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT**

| | Montant sollicité | % |
|---|---|---|
| Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...) | | |
| État (DETR, FSIL, CPER,...) | | |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | 10 000 | 40 |
| Département Allier | 10 000 | 40 |
| Autre(s): | | |
| **Sous-total aides** | **20 000** | |
| Intercommunalité | 5 000 | 20 |
| **TOTAL** | **25 000** | |

**Fiche projet n°8**

| IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION | LOCALISATION |
|---|---|
| **Développement du site d'accrobranche** | Plan d'eau 03250 Saint-Clément |
| **DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION** | **MAITRISE D'OUVRAGE** |
| Contexte :<br>- le parc aventure offre jusqu'à 2h30 de parcours pour les adultes, mais ne peut recevoir de très jeune public<br>- certains ateliers sont en place depuis de nombreuses années<br>- le fréquentation saisonnière est d'environ 5 000 personnes par an<br><br>Projet :<br>- implanter des ateliers attractifs<br>- mettre en place un parcours complet de tyroliennes<br>- implanter des agréés pour les jeunes enfants, les personnes à mobilité réduite | Vichy Communauté |
| **OBJECTIFS** | **CALENDRIER DE RÉALISATION** |
| - susciter un nouvel intérêt et accroitre l'attractivité du site<br>- toucher un public plus large | 2018 |
| **BUDGET PREVISIONNEL : 50 000 €** | |
| | |

| PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT | | |
|---|---|---|
| | Montant sollicité | % |
| Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...) | | |
| État (DETR, FSIL, CPER,...) | | |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | 15 000 | 30 |
| Département Allier | 25 000 | 50 |
| Autre(s): | | |
| **Sous-total aides** | **40 000** | |
| Intercommunalité | 10 000 | 20 |
| **TOTAL** | **50 000** | |

Fiche projet n°9

| IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION | LOCALISATION |
|---|---|
| **Travaux induits par profil de baignade** | Plan d'eau 03250 Saint-Clément |
| **DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION** | **MAITRISE D'OUVRAGE** |
| Contexte :<br>- la baignade sur le plan d'eau est actuellement interdite mais factuelle<br>- tous les acteurs liés au site sont d'accord pour souhaiter qu'on l'autorise dans un cadre règlementaire viable<br>- une demande a d'ores et déjà été effectuée auprès de l'ARS pour entamer la procédure et EDF y est favorable<br><br>Projet :<br>- implanter le matériel nécessaire préconisé par le profil de baignade qui sera réalisé en interne, pour que la baignade soit réglementaire (ligne de bouée, flammes etc.)<br>- réaliser les aménagements permettant de lever les éventuelles réserves pour la baignade, liées par exemple à la transparence de l'eau (exemple : traitement ou pompage de certaines zones envasées) | Vichy Communauté |
| **OBJECTIFS** | **CALENDRIER DE RÉALISATION** |
| - augmenter l'attractivité du site<br>- répondre à une demande forte des visiteurs et résidents locaux<br>- régulariser une pratique factuelle mais non autorisée en faisant du plan d'eau un site de baignade et d'entrainement pour la natation en eau vive (intérêt pour des stages de préparation Ironman notamment) | 2020 |
| **BUDGET PREVISIONNEL : 100 000 €** | |

**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT**

| | Montant sollicité | % |
|---|---|---|
| Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...) | | |
| État (DETR, FSIL, CPER,...) | | |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | 36 000 | 36 |
| Département Allier | 44 000 | 44 |
| Autre(s): | | |
| **Sous-total aides** | **80 000** | |
| Intercommunalité | 20 000 | 20 |
| **TOTAL** | **100 000** | |

**Fiche projet n°10**

| IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION | LOCALISATION |
|---|---|
| **Développement des aménagements facilitant les activités pêche et nautisme** | Plan d'eau 03250 Saint-Clément |
| **DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION** | **MAITRISE D'OUVRAGE** |
| Contexte :<br>- le Plan d'eau de Saint Clément est classé Grand Lac intérieur de Montagne<br>- depuis quelques années la fréquentation liée à l'activité pêche est en forte progression<br>- les activités nautiques sont bien appréciées : pédalos, canoës, paddle, pirogues<br>- le ponton de la base nautique est très vite saturé<br><br>Projet :<br>- aménager des postes de pêche<br>- finaliser l'accès à la zone pêche en rive gauche<br>- implanter un ponton de plus grande capacité pour les activités nautiques<br>- acquérir de nouveaux matériels pour la base nautique | Vichy Communauté |
| **OBJECTIFS** | **CALENDRIER DE RÉALISATION** |
| - faire du Plan d'eau de Saint Clément un spot de niveau régional ou national pour la pêche<br>- accroitre l'attractivité de la base nautique | 2018 - 2020 |
| **BUDGET PREVISIONNEL : 120 000 €** | |
| | |

**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT**

| | Montant sollicité | % |
|---|---|---|
| Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...) | | |
| État (DETR, FSIL, CPER,...) | | |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | 50 000 | 42 |
| Département Allier | 45 000 | 37 |
| Autre(s): | | |
| **Sous-total aides** | **95 000** | |
| Intercommunalité | 25 000 | 21 |
| **TOTAL** | **120 000** | |

**Fiche projet n°11**

| IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION | LOCALISATION |
|---|---|
| **Implantation d'un bloc d'escalade modulaire** | Plan d'eau 03250 Saint-Clément |
| **DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION** | **MAITRISE D'OUVRAGE** |
| Contexte :<br>- le site du Plan d'eau de St-Clément offre de multiples activités, mais peu en accès libre, pour un public de jeunes<br>- le territoire souhaite élargir son panel de pratique pour l'activité escalade<br>Projet :<br>- implanter un module d'escalade pour la pratique en autonomie | Vichy Communauté |
| **OBJECTIFS** | **CALENDRIER DE RÉALISATION** |
| - proposer une nouvelle activité alternative<br>- sensibiliser les publics à une activité verticale | 2018 |

**BUDGET PREVISIONNEL : 25 000 €**

**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT**

| | Montant sollicité | % |
|---|---|---|
| Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...) | | |
| État (DETR, FSIL, CPER,...) | | |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | | |
| Département Allier | 12 500 | 50 |
| Autre(s): | | |
| **Sous-total aides** | **12 500** | |
| Intercommunalité | 12 500 | 50 |
| **TOTAL** | **25 000** | |

**Fiche projet n°12**

| IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION | LOCALISATION |
|---|---|
| **Empoissonnement du plan d'eau de Saint Clément** | Plan d'eau 03250 Saint-Clément |
| **DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION** | **MAITRISE D'OUVRAGE** |
| Contexte :<br>- le barrage de Saint Clément est un plan d'eau de 27 ha, prisé par les pêcheurs à la recherche des carpes et des carnassiers notamment<br>- toutes les techniques de pêche peuvent y être pratiquées, du bord, comme en embarcations<br>- le site reste néanmoins méconnu des pratiquants extérieurs<br><br>Projet :<br>- réaliser un empoissonnement de qualité pour attirer un public de pêcheurs passionnés | Vichy Communauté |
| **OBJECTIFS** | **CALENDRIER DE RÉALISATION** |
| - faire du Plan d'eau de Saint Clément un spot de niveau régional ou national pour la pêche | 2018 - 2020 |
| **BUDGET PREVISIONNEL : 15 000 €** | |
| | |

| PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT | | |
|---|---|---|
| | Montant sollicité | % |
| Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...) | | |
| État (DETR, FSIL, CPER,...) | | |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | | |
| Département Allier | 7 185 | 48 |
| Autre(s): | | |
| **Sous-total aides** | **7 185** | |
| Intercommunalité | 7 815 | 52 |
| **TOTAL** | **15 000** | |

Fiche projet n°13

| IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION | LOCALISATION |
|---|---|
| **Etude et rénovation du foyer du Montoncel, incluant des espaces fitness et récupération** | Foyer du montoncel 03250 Lavoine |
| **DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION** | **MAITRISE D'OUVRAGE** |
| Contexte :<br>- le foyer du Montoncel est un site de prestations en activités de pleine nature été/hiver situé sur la commune de Lavoine<br>- une association loi 1901 gère l'ensemble de ces équipements. Elle est très active, mais limitée dans ses moyens<br>- l'hébergement proposé, un gîte d'étape d'une capacité de 30 couchages répartis dans cinq dortoirs, est utilisé pour les séjours « famille », les classes thématiques. Il garantit le fonctionnement du site.<br>- l'ensemble des bâtiments est vieillissant et nécessite une mise en conformité et certaines améliorations pour élargir son public<br><br>Projet :<br>- étude puis amélioration du matériel et des équipements existants<br>- créer de nouveaux espaces de bien-être, de musculation et de récupération<br>- réaménager la salle hors-sacs et le bâtiment de location de matériel pour qu'ils répondent aux standards de qualité attendus par la clientèle sportive ciblée<br>- rénover voire compléter le bâtiment et la capacité d'accueil de l'hébergement | Vichy Communauté |
| **OBJECTIFS** | **CALENDRIER DE RÉALISATION** |
| - positionner ce site comme une destination sportive<br>- offrir une meilleure prestation aux visiteurs pratiquants des APN, amateurs ou sportifs<br>- proposer un accueil et des services de meilleure qualité<br>- développer un hébergement qualitatif et adapté à la mixité des publics<br>- proposer des services complémentaires permettant d'attirer des sportifs dans le cadre de stages | 2018 - 2020 |

| BUDGET PREVISIONNEL : 430 000 € | | |
|---|---|---|
| **PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT** | | |
| | Montant sollicité | % |
| Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...) | | |
| État (DETR, FSIL, CPER,...) | | |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | 135 000 | 31 |
| Département Allier | 209 000 | 49 |
| Autre(s): | | |
| **Sous-total aides** | **344 000** | |
| Intercommunalité | 86 000 | 20 |
| **TOTAL** | **430 000** | |

**Fiche projet n°14**

| IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION | LOCALISATION |
|---|---|
| **Cartographie et aménagement d'un parcours permanent de CO** | Foyer du Montoncel 03250 Lavoine |
| **DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION** | **MAITRISE D'OUVRAGE** |
| Contexte :<br>- l'association en charge de la gestion du foyer du Montoncel propose de multiples activités de pleine nature dont la course d'orientation en forêt<br>- les parcours sont éphémères, ce qui complique la tache des encadrants<br>- l'activité se développant dans le milieu scolaire, la demande est croissante<br>- la venue de la manifestation O'bivwak en Montagne bourbonnaise au printemps 2018 va mettre le focus sur le territoire et sensibiliser davantage les publics locaux et voisins aux atouts de cette activité<br><br>Projet :<br>- étude du foncier et cartographie du site de pratique<br>- aménagement d'un parcours permanent | Vichy Communauté |
| **OBJECTIFS** | **CALENDRIER DE RÉALISATION** |
| - contribuer au développement de la zone de pratique en orientation en lien avec les projets à la Loge des Gardes et sur le plateau de La Verrerie | 2018 |
| **BUDGET PREVISIONNEL : 30 000 €** | |
| | |

**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT**

| | Montant sollicité | % |
|---|---|---|
| Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...) | | |
| État (DETR, FSIL, CPER,...) | | |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | | |
| Département Allier | 18 000 | 60 |
| Autre(s): | | |
| **Sous-total aides** | **18 000** | |
| Intercommunalité | 12 000 | 40 |
| **TOTAL** | **30 000** | |

**Fiche projet n°15**

| IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION | LOCALISATION |
|---|---|
| **Implanter des bases Trail en Montagne bourbonnaise** | Montagne bourbonnaise 03250 |
| **DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION** | **MAITRISE D'OUVRAGE** |
| Contexte :<br><br>- plusieurs parcours d'entrainement Trail sont actuellement balisés et accessibles<br><br>- le Camping des Myrtilles, déjà Base VTT, a été choisi pour devenir le cœur de la base et proposer les services adaptés<br><br>Projet :<br><br>- étoffer le nombre d'itinéraires<br><br>- implanter un bâtiment sur la base d'entrainement Trail des Myrtilles (point info, vestiaires, douches, salle de récupération etc.)<br><br>- équiper progressivement des spots de départ (La Loge des Gardes, Montoncel, La Chabanne et Laprugne) de vestiaires et douches | Vichy Communauté |
| **OBJECTIFS** | **CALENDRIER DE RÉALISATION** |
| - créer un espace privilégié et qualitatif pour l'entrainement au Trail<br><br>- proposer une activité compatible pour le public sportif d'excellence que cherche à capter le bassin de Vichy dans son projet de développement | 2018 - 2020 |

| BUDGET PREVISIONNEL : 90 000 € | | |
|---|---|---|
| | | |
| **PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT** | | |
| | Montant sollicité | % |
| Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...) | | |
| État (DETR, FSIL, CPER,...) | | |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | 27 000 | 30 |
| Département Allier | 45 000 | 50 |
| Autre(s): | | |
| **Sous-total aides** | **72 000** | |
| Intercommunalité | 18 000 | 20 |
| **TOTAL** | **90 000** | |

**Fiche projet n°16**

| IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION | LOCALISATION |
|---|---|
| **Développer les possibilités d'accueil de randonneurs équestres** | Montagne bourbonnaise 03250 |
| **DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION** | **MAITRISE D'OUVRAGE** |
| Contexte :<br>- un itinéraire équestre couvrant le territoire de la montagne bourbonnaise et connecté au bassin de Vichy, comme à celui de Roanne existe<br>- 13 boucles sont opérationnelles mais elles ne sont pas encore diffusées<br>- quelques aménagements complémentaires sont nécessaires<br><br>Projet :<br>- réaliser des aménagements facilitant la pratique et l'accueil des cavaliers et de leurs montures (barres d'attaches, tables, sécurisation d'espaces)<br>- mettre du matériel de bivouac à disposition (clôtures électriques amovibles) | Vichy Communauté |
| **OBJECTIFS** | **CALENDRIER DE RÉALISATION** |
| - optimiser l'accueil des cavaliers et chevaux sur le tracé<br>- répondre à une forte demande des cavaliers concernant l'itinérance équestre | 2018 - 2020 |
| **BUDGET PREVISIONNEL : 18 000 €** | |

**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT**

| | Montant sollicité | % |
|---|---|---|
| Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...) | | |
| État (DETR, FSIL, CPER,...) | | |
| Régio Auvergne-Rhône-Alpes | | |
| Département Allier | 10 800 | 60 |
| Autre(s): | | |
| **Sous-total aides** | **10 800** | |
| Intercommunalité | 7 200 | 40 |
| **TOTAL** | **18 000** | |

**Fiche projet n°17**

| IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION | LOCALISATION |
|---|---|
| **Harmonisation du balisage et reprise de la signalétique randonnée** | Ensemble du périmètre Vichy Communauté |
| **DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION** | **MAITRISE D'OUVRAGE** |
| Contexte :<br><br>Suite au rapprochement des ex-territoires Vichy Val d'Allier et Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise, Vichy Communauté souhaite reprendre le balisage sur l'ensemble des itinéraires.<br><br>Projet :<br><br>Réflexion et harmonisation du balisage et de la signalétique sur les PR<br><br>Reprise du balisage Trail (nouvelles normes AFNOR)<br><br>Implantation du Balisage équestre | Vichy Communauté |
| **OBJECTIFS** | **CALENDRIER DE RÉALISATION** |
| Améliorer la qualité des itinéraires<br><br>Développer l'attractivité de l'activité randonnée<br><br>Augmenter la fréquentation | 2018 |

**BUDGET PREVISIONNEL : 25 000,00 €**

**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT**

| | Montant sollicité | % |
|---|---|---|
| Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...) | | |
| État (DETR, FSIL, CPER,...) | | |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | | |
| Département Allier | 15 000,00 € | 60,00% |
| Autre(s): | | |
| **Sous-total aides** | | |
| Intercommunalité | 10 000,00 € | 40,00% |
| **TOTAL** | **25 000,00 €** | **100,00%** |

**Fiche projet n°18**

| IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION | LOCALISATION |
|---|---|
| **Développer l'offre en escalade sur la Montagne bourbonnaise** | Site de Saint-Vincent 03250 Lavoine |
| **DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION** | **MAITRISE D'OUVRAGE** |
| Contexte :<br>Le Rocher Saint-Vincent est le site emblématique. En partie équipé par Patrick Berhault, c'est un lieu prisé par les grimpeurs chevronnés même si de nombreuses voies sont aussi accessibles pour un public moins averti. Sur foncier privé, ce rocher aurait besoin d'être revalorisé et ré-équipé<br><br>Projet :<br>- réaliser les travaux d'équipement des rochers préconisés par l'étude faite en 2016 pour le Département de l'Allier<br>- implanter du mobilier d'accueil (tables, sécurisation d'espaces)<br>- engager une démarche pour l'acquisition foncière ou la signature de baux pour maîtriser durablement le foncier | Vichy Communauté |
| **OBJECTIFS** | **CALENDRIER DE RÉALISATION** |
| - redorer l'image des sites d'escalade de la Montagne bourbonnaise<br>- améliorer l'accessibilité aux points de pratique<br>- répondre aux exigences des grimpeurs de tous niveaux (débutants à experts)<br>- permettre une pratique en toute saison, par tout temps | 2019 |
| **BUDGET PREVISIONNEL : 200 000 €** | |
| | |

| PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT | | |
|---|---|---|
| | Montant sollicité | % |
| Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...) | | |
| État (DETR, FSIL, CPER,...) | | |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | 60 000 | 30 |
| Département Allier | 100 000 | 50 |
| Autre(s): | | |
| **Sous-total aides** | **160 000** | |
| Intercommunalité | 40 000 | 20 |
| **TOTAL** | **200 000** | |

Fiche projet n°19

| IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION | LOCALISATION |
|---|---|
| **Développer l'offre en escalade sur la Montagne bourbonnaise** | Site de La Salette 03250 Saint-Clément |
| **DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION** | **MAITRISE D'OUVRAGE** |
| Contexte :<br><br>Le site « école » de la Salette est essentiellement utilisé par le club de la Grimp'Amicale. Les voies sont plutôt courtes, il est en bord de route. Sur foncier communal, il est bien entretenu.<br><br>Projet :<br><br>- réaliser les travaux d'équipement des rochers préconisés par l'étude faite en 2016 pour le Département de l'Allier<br><br>- implanter du mobilier d'accueil (tables, sécurisation d'espaces)<br><br>- engager une démarche pour l'acquisition foncière ou la signature de baux pour maîtriser durablement le foncier | Vichy Communauté |
| **OBJECTIFS** | **CALENDRIER DE RÉALISATION** |
| - redorer l'image des sites d'escalade de la Montagne bourbonnaise<br>- améliorer l'accessibilité aux points de pratique<br>- répondre aux exigences des grimpeurs de tous niveaux (débutants à experts)<br>- permettre une pratique en toute saison, par tout temps | 2018 |
| **BUDGET PREVISIONNEL : 10 000 €** | |

**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT**

| | Montant sollicité | % |
|---|---|---|
| Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...) | | |
| État (DETR, FSIL, CPER,...) | | |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | 3 000 | 30 |
| Département Allier | 5 000 | 50 |
| Autre(s): | | |
| **Sous-total aides** | **8 000** | |
| Intercommunalité | 2 000 | 20 |
| **TOTAL** | **10 000** | |

**Fiche projet n°20**

| IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION | LOCALISATION |
|---|---|
| **Développer l'offre en escalade sur la Montagne bourbonnaise** | Pierre Châtel 03250 Saint-Nicolas des Biefs |
| **DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION** | **MAITRISE D'OUVRAGE** |
| Contexte :<br>- le site de Pierre Châtel est intégré dans le futur ENS. Les familles et grimpeurs amateurs trouvent de quoi satisfaire leurs attentes. Ce site communal aurait besoin de petits aménagements<br><br>Projet :<br>- réaliser les travaux d'équipement des rochers préconisés par l'étude faite en 2016 pour le Département de l'Allier<br>- implanter du mobilier d'accueil (tables, sécurisation d'espaces)<br>- engager une démarche pour l'acquisition foncière ou la signature de baux pour maîtriser durablement le foncier | Vichy Communauté |
| **OBJECTIFS** | **CALENDRIER DE RÉALISATION** |
| - redorer l'image des sites d'escalade de la Montagne bourbonnaise<br>- améliorer l'accessibilité aux points de pratique<br>- répondre aux exigences des grimpeurs de tous niveaux (débutants à experts)<br>- permettre une pratique en toute saison, par tout temps | 2019 |
| **BUDGET PREVISIONNEL : 50 000 €** | |
| | |

| PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT | | |
|---|---|---|
| | Montant sollicité | % |
| Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...) | | |
| État (DETR, FSIL, CPER,...) | | |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | 15 000 | 30 |
| Département Allier | 25 000 | 50 |
| Autre(s): | | |
| **Sous-total aides** | **40 000** | |
| Intercommunalité | 10 000 | 20 |
| **TOTAL** | **50 000** | |

**Fiche projet n°21**

| IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION | LOCALISATION |
|---|---|
| **Développer l'offre en escalade sur la Montagne bourbonnaise** | Les Darots 03250 Chatel Montagne |
| **DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION** | **MAITRISE D'OUVRAGE** |
| Contexte :<br><br>Après une première phase d'aménagements réalisée en 2015 par mla commune de Chatel Montagne, Vichy Communauté souhaite étendre la possibilité des pratiques sur le site d'escalade des Darots. Le site actuel compte une soixantaine de voies exploitables, idéales pour l'initiation et le perfectionnement.<br><br>Projet :<br><br>Création de nouvelles voies de pratique<br>Aménagement de 3 nouveaux rochers<br>Créer des voies accessibles PMR<br>Installation d'une high line<br>Implantation de mobilier | Vichy Communauté |
| **OBJECTIFS** | **CALENDRIER DE RÉALISATION** |
| Améliorer l'attractivité du site<br>Développer la fréquentation<br>Favoriser l'accueil des scolaires et autres groupes | 2018 |

**BUDGET PREVISIONNEL : 58 000€**

**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT**

| | Montant sollicité | % |
|---|---|---|
| Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...) | | |
| État (DETR, FSIL, CPER,...) | | |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | | |
| Département Allier | 29 000,00 € | 50,00% |
| Autre(s): | | |
| **Sous-total aides** | | |
| Intercommunalité | 29 000,00 € | 50,00% |
| **TOTAL** | **58 000,00 €** | **100,00%** |

**Fiche projet n°22**

| IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION | LOCALISATION |
|---|---|
| **Harmoniser la signalétique interne aux sites** | 03250 Montagne bourbonnaise |
| **DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION** | **MAITRISE D'OUVRAGE** |
| Contexte :<br>Une implantation anarchique et des visuels disharmonieux entrainant une situation dommageable pour l'environnement et pour l'image globale du territoire<br><br>Projet :<br>- ciblage et hiérarchisation des sites et informations<br>- propositions d'implantation et d'organisation spatiale<br>- établissement d'une charte graphique<br>- élaboration d'un processus garantissant la pérennité des mesures proposées (préparation, phasage, suivi, maintenance) | Vichy Communauté |
| **OBJECTIFS** | **CALENDRIER DE RÉALISATION** |
| - gommer des paysages les affichages inégaux<br>- séduire les résidents et les visiteurs<br>- proposer une meilleure lecture de l'offre touristique<br>- renforcer l'image de marque recherchée dans la démarche de qualification | 2018 |

**BUDGET PREVISIONNEL : 20 000 €**

**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT**

| | Montant sollicité | % |
|---|---|---|
| Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...) | | |
| État (DETR, FSIL, CPER,...) | | |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | | |
| Département Allier | 10 000 | 50 |
| Autre(s): | | |
| **Sous-total aides** | **10 000** | |
| Intercommunalité | 10 000 | 50 |
| **TOTAL** | **20 000** | |

**Fiche projet n°23**

| IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION | LOCALISATION |
|---|---|
| **Aménagement de Bureaux d'information touristique** | 03250 Montagne bourbonnaise |
| **DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION** | **MAITRISE D'OUVRAGE** |
| Contexte :<br><br>- une fusion administrative de deux territoires<br><br>- une diversité d'acteurs sans liens<br><br>- une hyper concurrence régionale, nationale, internationale, mais une typicité départementale (relief, altitude)<br><br>- la montée en puissance de l'outil numérique (internet/mobile) et des réseaux communautaires<br><br>- des attentes précises de clients informés et exigeants (qualité-prix/prestations et services)<br><br>- une consommation et des préoccupations nouvelles (opportunité, originalité, écologie, sur mesure notamment)<br><br>Projet :<br><br>- définition des rôles et missions du nouvel office de tourisme intercommunal<br><br>- proposition d'une organisation avec des bureaux d'information touristique<br><br>- mise en place d'une charte graphique et éditoriale<br><br>- classement et planification des actions pour gagner en performance | Vichy Communauté |
| **OBJECTIFS** | **CALENDRIER DE RÉALISATION** |
| - intégrer à court terme la stratégie marketing touristique engagée par l'agglomération, en lien avec les caractéristiques de la Montagne bourbonnaise<br><br>- uniformiser les outils de communication à l'échelle de l'intercommunalité<br><br>- offrir un cadre favorisant le rapprochement des acteurs et l'élaboration de produits touristiques évolutifs<br><br>- maximiser les retombées économiques pour la destination et pour les acteurs<br><br>- fidélisation des clientèles | 2019 |

| BUDGET PREVISIONNEL : 50 000 € | | |
|---|---|---|
| **PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT** | | |
| | Montant sollicité | % |
| Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...) | | |
| État (DETR, FSIL, CPER,...) | | |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | | |
| Département Allier | 25 000 | 50 |
| Autre(s): | | |
| **Sous-total aides** | **25 000** | |
| Intercommunalité | 25 000 | 50 |
| **TOTAL** | **50 000** | |

**Fiche projet n°24**

| IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION | LOCALISATION |
|---|---|
| **Etude de modernisation de l'ensemble sportif autour du camping du Mayet-de-Montagne** | Le Mayet de Montagne 03250 |
| **DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION** | **MAITRISE D'OUVRAGE** |
| Contexte :<br>- une offre d'hébergements et d'activités relativement concentrée<br>- un aménagement hétérogène nuisant à la perception de l'offre globale<br>- une commune clé pour la desserte de la montagne bourbonnaise et constituant un pôle de service important<br><br>Projet :<br>- réalisation d'une étude | Vichy Communauté |
| **OBJECTIFS** | **CALENDRIER DE RÉALISATION** |
| - accroître la fréquentation du camping<br>- mettre en synergie les équipements pour en augmenter l'attractivité<br>- faire du site une base pour la pratique de multiples activités de pleine nature | 2018 |

**BUDGET PREVISIONNEL : 30 000 €**

**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT**

| | Montant sollicité | % |
|---|---|---|
| Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...) | | |
| État (DETR, FSIL, CPER,...) | | |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes | 12 000 | 40 |
| Département Allier | 12 000 | 40 |
| Autre(s) | | |
| **Sous-total aides** | **24 000** | |
| Intercommunalité | 6 000 | 20 |
| **TOTAL** | **30 000** | |

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 6 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE

Objet de l'acte : 2017 - CONTRAT D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE 2017-2021

Date de décision: 16/11/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 23/11/2017

Numéro de l'acte : 16NOV2017_6

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20171116-16NOV2017_6-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .9

Domaines de competences par themes

Culture

Date de la version de la classification : 19/04/2017

Nom du fichier : 6.pdf ( 003-240300426-20171116-16NOV2017_6-DE-1-1_1.pdf )

Annexe : 6 -Contrat Aménagement touristique Mtgne Bourbonnaise.pdf ( 003-240300426-20171116-16NOV2017_6-DE-1-1_2.pdf )

6-CONTRAT AMENAGEMENT TOURISTIQUE MONTAGNE BOURBONNAISE